

PAR EXEMPLE LES PRATIQUES DE BBC...

Durant des années, la population brésilienne a vécu sous la terreur exercée par des groupes tels que l'Escadron de la Mort ou l' "Operação Bandeirantes", spécialisée dans la torture. Le Comité pour l'amnistie brésilien estime à environ 5 000 les personnes mortes sous la torture ou rendues définitivement invalides dans les locaux de l' "Operação Bandeirantes".

Or des documents officiels et des témoignages (publiés par la Déclaration de Berne, à Lausanne et l'Arbeitsgruppe Dritte Welt de Berne sous le titre "Relations entre Brown-Boveri Brésil et des organisations de répression") permettent d'affirmer aujourd'hui qu'une société finançant l' "Operação Bandeirantes" a reçu des sommes régulières de Brown-Boveri par l'intermédiaire de son président, également dirigeant d'autres entreprises suisses au Brésil. En outre, Brown-Boveri aurait également eu recours à ces organisations pour intimider, par des menaces d'enlèvement, des attentats à la bombe, des critiques des pratiques des multinationales dans ce pays.

Interpellé à ce sujet, le Conseil fédéral, dont l'ambassade au Brésil connaissait les faits, refuse d'intervenir et couvre les actes criminels des firmes suisses !

suite page 12

GREVE A SARNEN



photo la brèche

Dans une région sans traditions syndicales aucunes, les travailleurs d'une verrerie découvrent l'arme de la grève.

page 3

Le N° 2 Fr. No 220 24 novembre 1979

onzième année

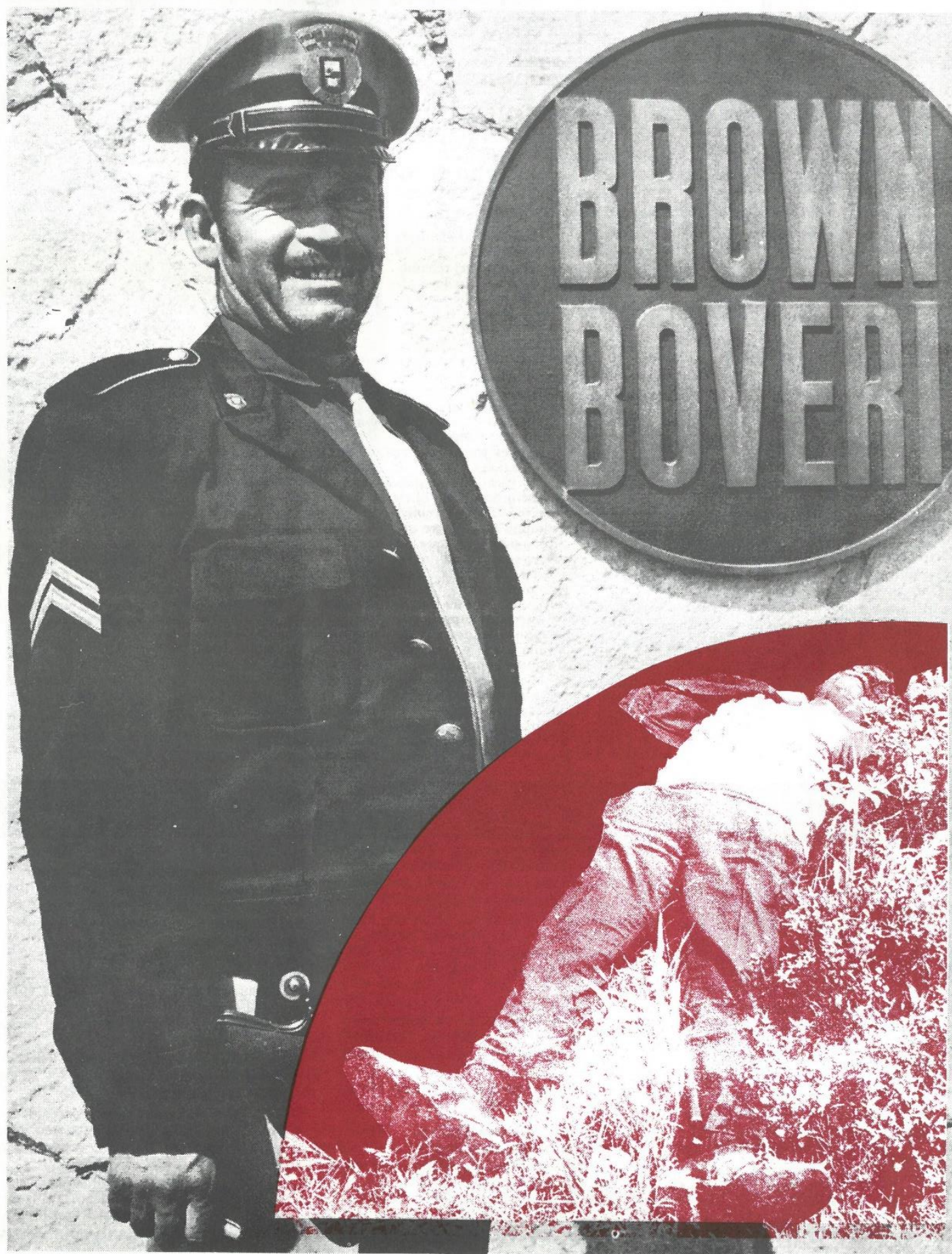
la brèche

organe bimensuel de la

Ligue Marxiste Révolutionnaire
section suisse de la IV^e Internationale

LES TRUSTS SUISSES FINANCENT

LA TORTURE AU BRÉSIL



sommaire

EDITO

Notre santé en leurs mains : Brrr... 3
Haefeli (Sarnen) en grève 3

SOCIAL

Bienne : mobilisation contre le licenciement d'un directeur 4
Congrès FCOM 4
Congrès des Juristes démocrates 4
Genève : la LMR quitte le comité contre le Code de recyclage 5
Sécurité sociale : un projet pour un pilier unique 5

DOSSIER NICARAGUA

Pressions impérialistes au Nicaragua 6-7
La campagne de solidarité démarre 6
A propos des déclarations de Tomas Borge 7

FEMMES

Tous sont égaux devant la loi — surtout les hommes 8

POLITIQUE

Non au contingentement des immigrés 9
Faits et méfaits 9

INTERNATIONAL

TCHECOSLOVAQUIE : soutien à la Charte 77 10

La revue "Alternative" 10

Notes internationales (Pologne, Iran) 10

BOLIVIE : les travailleurs 12

mettent en échec le coup d'Etat 12

BRESIL : les trusts suisses financent la torture 12

MUSIQUE

Charles Mingus, mort d'un révolté 11

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte : fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte : fr. 45.-
une année, enveloppe fermée : fr. 55.-
une année, étranger (Europe) : fr. 80.-
Outre-mer : prendre contact avec nous
abonnement de soutien : fr. 100.-

Lausanne. (préciser le type d'abonnement).

Pour toute correspondance : Case postale
1000 Lausanne 17 CCP 10-25669

Ed resp. C.A. - Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne.

SOCIAL

Tribune de Genève : la direction recule

La direction de l'imprimerie de la Tribune de Genève avait l'intention de licencier 28 ouvriers. La commission ouvrière, en exigeant des négociations, a immédiatement préparé des mesures de lutte. Dans une conférence de presse, elle annonça qu'elle avait déposé un préavis de grève. Mais rien ne transparaît dans la presse à ce sujet ! Cependant, cela suffit pour faire reculer la direction. Celle-ci propose la mise en pré-retraite avec garantie du salaire de 75 à 90 o/o, plus une rente (qui deviendra complète à 65 ans). 7 ouvriers ont accepté cette proposition. Pour les autres, ils pourront se recycler dans l'entreprise. Restent les 4 licenciements que la direction maintient. L'accord conclu au sujet de ces 4 ouvriers stipule que le patronat s'engage à afficher les offres d'emploi dans les ateliers (pour éviter les pressions individuelles) : les travailleurs intéressés s'adressent à la direction, qui leur garantit en ce cas le salaire intégral pendant un an et demi. Si durant cette période un ouvrier engagé

dans une autre boîte est mis au chômage, la TdG lui garantit 90 o/o du salaire pendant 5 mois (la TdG paie la rallonge par rapport aux prestations du chômage); après la

période de chômage, la TdG s'engage à assurer le 70 o/o du salaire.

Tel est l'accord obtenu par les travailleurs d'une imprimerie qui disposent de structures syn-

dicales efficaces dans l'entreprise. Sans qu'il s'agisse d'une victoire complète (tous les licenciements n'ont pu être évités), le renforcement du syndicat sur le lieu de travail

apparaît bien comme la seule garantie d'une réelle défense des intérêts des travailleurs.

correspondant

Tessin : licenciement et expulsion d'un travailleur immigré combatif

La Nyl-Ti est une entreprise du textile où travaillent environ 200 ouvriers où le 5 juillet, grâce à une grève générale, les travailleurs obtiennent une augmentation salariale. Parmi les ouvriers les plus combatifs il y a Calogero Marsala, un frontalier président de la commission d'entreprise.

Après avoir cédé sur les salaires, la direction essaie d'imposer de nouvelles conditions de travail, particulièrement la nuit, qui ne sont pas prévues par le contrat. Aux justes réactions et réclamations de la Commission d'entreprise, le patron répond par le licenciement sur-le-champ de Calogero Marsala (9 octobre).

Le 27 octobre, dans une réunion des travailleurs de la Nyl-Ti qui s'est tenue en Italie, à Ponte Tresa, afin d'y faciliter la participation des frontaliers, une centaine d'ouvriers exigent la réintégration du camarade Marsala, sans quoi ils sont prêts à entrer une nouvelle fois en grève, le 5 novembre.

Le 2 novembre, la direction déclare que tout gréviste sera licencié sur-le-champ. En cas de grève de toute l'entreprise, le patron se dit prêt à fermer immédiatement la boîte. Le jour même, la police fédérale des étrangers décrète l'expulsion de Calogero Marsala du pays en tant qu'"étranger indésirable dont le comportement a été à l'origine de plaintes graves et justifiées".

Le 5 novembre, Calogero Marsala, ignorant toujours ce qui l'attend, est arrêté à la frontière, tandis que la police contrôle la boîte. La grève prévue n'a pas lieu.

Le Comité de solidarité avec Calogero Marsala, déjà à l'origine de l'assemblée de Ponte Tresa, dénonce publiquement l'affaire, et en particulier le rôle joué par la Police des étrangers, toujours au service de l'ordre des patrons.

Des commissions d'entreprise de boîtes parmi les plus importantes du Canton, telles que la Albe et la Monteforno, expriment publiquement leur solidarité avec le camarade expulsé.

Le 15 novembre a eu lieu à Lugano une soirée publique de solidarité avec Calogero Marsala, organisée par le Comité de soutien, le cartel syndical tessinois (Camera del Lavoro), le PS, le PdT, le PSA et la LMR. A cette occasion, nos camarades demandent qu'au-delà des motions parlementaires et des recours auprès des tribunaux compétents, les travailleurs eux-mêmes puissent se mobiliser pour défendre leur camarade. Ils ont donc proposé une manifestation de protestation à Bellinzona où siège l'Office Cantonal de la Police des étrangers. Reprise par des travailleurs présents dans la salle, cette proposition sera rediscutée dans les jours qui viennent.

TOM, correspondant Tessin

COMMUNIQUE DE LA LMR

Attentats de Graben et Gösigen : insensés !

L'édition dominicale du Blick du 4. 11. 79 reproduit l'appel téléphonique d'un gardien de nuit qui travaille souvent à la centrale de Gösigen : "Je ne veux pas politiser. Mais j'ai des collègues qui la nuit dernière étaient de service à Gösigen. Ils ont peur. Est-ce que les gens qui commettent de tels attentats savent qu'ils mettent en danger la vie de simples travailleurs et pères de famille ?"

Ces mots, même s'ils ont été inventés par Blick et même s'ils sont publiés dans une toute autre optique politique que la nôtre, sont à prendre au sérieux. La mise en danger de la vie de la population, des travailleurs — qui est comme on le sait la raison de notre lutte antinucléaire —, est un argument supplémentaire de poids pour désapprouver totalement ces attentats et combattre politiquement toute sympathie amusée dans le mouvement antinucléaire.

Nous devons gagner les travailleurs à nos buts, pour qu'ils se mobilisent aux côtés du mouvement antinucléaire, pour qu'ils fassent grève (comme c'est en partie le cas en France et en Espagne). De cela la bourgeoisie a bien plus peur que de tels attentats, même lorsqu'on les appelle pompeusement "actions du bras armé du mouvement". Pas un seul travailleur, pas une seule travailleuse ne seront ainsi gagnés, et personne ne doit croire que la "sympathie" de quelques-uns les conduira à la lutte politique; au contraire, de telles actions ne sont que l'expression de la résignation et de l'impuissance. A nouveau nous pouvons constater que la bourgeoisie s'en donne évidemment à cœur joie et crée un climat d'isolement et de division du mouvement. En nous distançant publiquement et catégoriquement de tels actes, nous ne hurlons pas avec les loups et nous ne sommes pas devenus des agents de la bourgeoisie. Il est dévastateur d'apporter une solidarité, alors bien mal comprise, à tout

ce qui se proclame "lutte contre le nucléaire". La nécessité de démonter l'impasse de telles actions dans le mouvement et dans la population ne doit pas disparaître derrière la compréhension du désespoir provoqué par la puissance de l'adversaire et qui amène ces antinucléaires (pour autant qu'ils le soient, ils peuvent aussi n'être que des provocateurs !) à recourir à ces moyens. C'est vrai, nous ne pouvons aujourd'hui pas donner de perspectives immédiates pour empêcher sans délai Gösigen et Leibstadt.

Cela crée un vide dans lequel la compréhension pour de telles actions peut dangereusement se placer. Mais nous ne pouvons remplir ce vide par le désespoir, qui ne rend pas l'adversaire plus faible, mais empêche toute discussion stratégique réaliste.

A.F.

Le Conseil fédéral et les droits égaux

Le Conseil fédéral vient de publier un contre-projet à l'initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Il formule une loi en termes extrêmement vagues et surtout sans aucun délai d'application, renforçant ainsi sa politique discriminatoire à l'encontre des femmes. Lors de la consultation, l'opposition venait des partis bourgeois dans leur ensemble et des associations patronales. Leurs objectifs sont clairs : entraver toute égalité des droits sur les lieux de travail en refusant aux femmes l'accès à la formation professionnelle, aux mêmes postes de travail et à des salaires égaux, et empêcher qu'un délai d'application ne soit inscrit dans la loi. Ils visent à assurer au patronat des profits gigantesques par l'exploitation de la main-d'œuvre féminine sous-qualifiée et sous-payée et à combattre toute politique syndicale favorable à l'introduction du principe de l'égalité

dans les contrats collectifs de travail.

La Ligue Marxiste Révolutionnaire proteste vigoureusement contre le contre-projet du Conseil fédéral qui constitue une attaque de plus contre les femmes, en effet les gouvernements à majorité bourgeoise ont entre autres laissé traîner l'article constitutionnel pour la protection de la maternité depuis 35 ans, se sont opposés à la solution du délai en matière d'avortement et appuient une politique de licenciement "préférentiel" des femmes.

Face à ces attaques renforcées en période de crise, une campagne unitaire des mouvements de femmes et du mouvement ouvrier devrait s'engager pour l'égalité des droits des femmes et des hommes dans tous les domaines.

Ligue Marxiste Révolutionnaire
le 15. 11. 1979

DIVERS

Communiqué final du Symposium

"Avec 1 500 participants, le succès de la marche Vevey-Montreux pour protester contre la tenue du second Symposium latino-américain/européen a dépassé toutes les prévisions.

1 500 personnes sont venues dire que le symposium officiel avait pour but, non pas le développement économique et le bien-être des peuples latino-américains, mais le pillage de ce continent au profit des multinationales et des banques, en particulier suisses.

Contrairement au gouvernement suisse, qui cautionne ce symposium en la personne de M. Paul Jolles, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, une partie de la population salariée en Suisse — le succès de cette marche le prouve — n'accepte pas cette politique de complicité qui prolonge le sous-développement et la répression en Amérique Latine."

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES!

GENEVE

Centre de la Fusterie

sa 1er déc., 17h. : Les enfants de Genève donnent un concert pour les enfants torturés dans le monde : oeuvres de Bach, Chopin, Pergolèse, Seitz, Vivaldi. Org. : Amnesty International, groupes de Genève, 8.-fr., AVS, ét., enf. : 3.-fr.

Salle de la Lyre,

rue Jacques Dalphin 11, Carouge jusqu'au di 9 déc., 20h.30 (sauf lu, ma, 1er, 2 déc.), di 17h.30 : Pipes de terre, pipes de porcelaine, par le Théâtre TREC, d'après le livre de Madeleine Lamouille.

Pic plouc, impasse rue du Lac

sa 1er déc., 21h. : Gusty Band : Mandoline John & Whisky Joe (scottish folk).

Salle communale du Petit-Lancy

sa 1er déc., 21h. : Michèle Bernard.

Salle Patifio, av. de Miremont 26

sa 1er déc., 20h.45 : quintet de Jean-Luc Barbier et Mike Osborne Trio. Org. : AMR.

Festival international de la marionnette

Salle Patifio, av. de Miremont 26

ma 27 nov., 14h.30 : Marionnettes de Peter Loosli (Suisse) — je 29, 14h.30 : Ombres de Jean-Pierre Lescot (France) — ve 30, 20h.30 : "Le manteau" / Björn Fühler (France, pour adultes) — sa 1er déc., di 2 déc., 14h.30 : Tandarica (Roumanie) — ma 4, me 5, 20h.30 : Yves Joly (France) — je 6, 17h.30 : Marionnettes de Genève. Maison des jeunes de Saint-Gervais

me 28, 10h.30, je 29 nov., 14h.30 : Pierre et le loup par les marionnettes Tandarica (Roumanie).

Maison des Jeunes, 5 rue du Temple

je 6 déc., 14h.30 : La rose des vents.

New Morning

en déc. : New Jazz Festival. me 5 : Rova Saxophone Quartet — di 9 : Joe McPhee — lu 10 : David Murray Trio, avec Steve McCall et Fred Hopkins — ma 11 : Trio Don Pullen, Don Moye, Joseph Jarman.

LAUSANNE

Cinémathèque, aula de Béthusy

ve 7 déc. : les deux derniers films de Luc Moullet, présentés par l'auteur, 19h. : Anatomie d'un rapport — 21h. : Genève d'un repas.

Théâtre de Vidy

ve 30 nov., 20h.30 : soirée en faveur d'Amnesty International, pour les enfants torturés dans le monde : poèmes du monde par le groupe Plaisir de dire et Bernard Montangero (10.-fr.).

Au fou créatoire, Café suisse, Palud 8 du je 22 nov. au me 5 déc., 21h.30 (sauf di et 1er déc.) : Lonqui (Chili).

Centre de loisirs des Bergières, 44 sa 24 nov., 20h.30 : chanson romande : Jean-Pierre Huser, Gaston Schaeffer, Michel Buzzi, Stéphane Callemmin. 10.-fr., bus no 2.

Théâtre du Lapin Vert

du ve 23 nov. au sa 1er déc., 21h. (sauf di et lu) : Prévert/Kosma par Roger Cunéo et

Sylviane Baillif.

Ancienne usine à gaz de Malley

jusqu'au sa 1er déc., 20h. (sauf lu), di 18 et 25, 17h.30 : Tartuffe de Molière par le Théâtre Kléber-Méleau.

TOURNEE DU TPR (Théâtre Populaire Romand) : le TPR présente en collaboration avec la Société d'Orchestre de Bienne : L'Histoire du soldat, de Ramuz/Stravinsky à Soleure, Théâtre municipal, 20h. les sa 1er, me 12, je 20 déc. — à Bienne, aula professionnelle, le ve 14 déc., 19h.30 et le ve 21 déc., 20h.

LA CHAUX-DE-FONDS ABC

ve 7 déc., 20h.30 : Maurice Baquet, violoncelliste et humoriste.

DELEMONT

Centre protestant

ve 30 nov., 20h.30 : Spectacle Maïakovski, montage de poèmes de Guy Touraille, TPR.

Art Ichaut and the Brèche messengers

Notre santé en leurs mains: Brrr...

Quand on a la santé... encore ne faut-il pas se la faire voler. Pour quelles raisons pourrait-on vous la voler ? Tout simplement pour assurer la santé... des profits.

Vérité élémentaire que deux documents actuels viennent confirmer une nouvelle fois.

D'abord un LIVRE NOIR du syndicat de la chimie, du textile et du papier (FTCP), section de Lucerne, sur les conditions de travail et leurs effets sur la santé des travailleurs dans l'entreprise Viscosuisse, filiale de la multinationale Rhône-Poulenc. Son titre : "Notre lieu de travail n'est pas un paradis — bien au contraire"; son contenu : 68 brèves déclarations de travailleurs et travailleuses sur leurs postes de travail et les dommages qu'ils occasionnent à leur santé. Un exemple :

"J'ai dû arrêter le travail en équipe, parce que je ressentais des douleurs croissantes à l'estomac. Avec ça, j'avais de plus en plus de problèmes à la maison avec ma femme et mes enfants. Maintenant cela va mieux. Mais je gagne 600 francs de moins, ce qui fait évidemment une grosse baisse."

Le Livre noir parle aussi de la distribution de pilules par les contremaîtres lors des changements d'équipes, de l'inhalation de vapeurs et de poussières empoisonnées. A quoi la direction de l'entreprise a cru devoir répondre dans le "Tages Anzeiger" du 2 novembre : ce livre noir serait "faux de 50 à 60 o/o et les travailleurs ne parlent pas du tout comme ça". Le directeur Riedli a sans doute raison — de son point de vue : il est complètement "faux" de s'efforcer de préserver la santé des travailleurs quand on a pour credo le profit !

Un autre "livre noir" vient d'être publié — d'un tout autre côté, par l'Office fédéral des assurances sociales. But de l'opération : blanchir les médecins, effacer le mauvais effet produit par l'ouvrage consistant du professeur Gygi, qui montrait en 1978 que le revenu moyen des médecins en Suisse était de 226 000 fr. La nouvelle étude "officielle" s'y prend plus habilement : selon celle-ci, 50 o/o des revenus de médecins suisses se situent entre 130 000 fr. et 225 000 fr., et 25 o/o se répartissent au-dessus et au-dessous.

Il n'en reste pas moins qu'entre 1966 et 1976, alors que les salaires nominaux augmentaient de 128 o/o, ceux des médecins croissaient de 181 o/o. Et qui paie ces super-revenus ? Tous ceux qui, comme à Viscosuisse, attrapent une maladie et qui veulent malgré tout conserver la santé.

Une bonne occasion de prélever une seconde fois du profit sur le dos d'une population qui serait devenue tout-à-coup "surconsommatrice" de soins médicaux.

Le Parti radical et la NZZ (la Neue Zürcher Zeitung du capital financier) font leur entrée avec leur solution pour freiner l'"explosion des coûts" de la santé. Simple proposition radicale : retenir les gens d'aller chez le médecin... en rendant leurs prix exorbitants. Fallait y penser. Franchise de 20 o/o ! L'étude de l'Office fédéral des assurances vient à point nommé attribuer la hausse des coûts hospitaliers de 228 o/o entre 1966 et 1976 à "une explosion des prestations et du nombre de cas traités" médicalement. La NZZ (5 nov.) s'accorde même des élans ironiques : "sommescous-nous devenus 228 o/o de fois plus malades ?". Sûrement pas. Cette croissance des prestations reflète en fait tout autre chose : l'usure des gens au travail et la réduction de la durée des consultations aux cinq minutes réglementaires pour les caisses-maladie.

Une telle évolution ne peut pas laisser le mouvement ouvrier courber l'échine. La FTCP vient de montrer la voie. Son Livre noir sur Viscosuisse accompagne une action dans les entreprises de la chimie suisse allemande qui voit les travailleurs(ses) et leur syndicat entreprendre une enquête sur les conditions de travail, premier pas en vue de les contrôler. Une bonne manière pour construire des syndicats grâce auxquels les travailleurs pourront bientôt, sur leur lieu de travail, opposer à la logique du profit leurs propres critères en matière de protection de leur santé.

Un deuxième pas doit encore être entrepris. Sur le plan politique. Il faut faire apparaître une opposition dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance maladie et accidents, qui servira de prétexte à la bourgeoisie et à son gouvernement pour hausser les primes d'assurance. Au cas où l'obligation de s'assurer pour tous est introduite (pré-condition pour un financement social), le mouvement ouvrier aura encore à trouver des formes de mobilisation destinées à lui éviter de se retrouver dans l'impasse des minorités parlementaires et des lamentables compromis qui en découlent.

Kkst

HAEFELI (Sarnen): EN GREVE CONTRE L'ARBITRAIRE PATRONAL!

A Sarnen, canton d'Obwald, se déroule, dans la fabrique de cristal de verre Haefeli, l'une des premières grèves significatives de ces dernières années en Suisse allemande. Cette grève rencontre un large soutien dans le public et pourrait ainsi facilement devenir aussi importante, dans cette région linguistique, que Matisa, Dubied ou la grève des typographes genevois en Suisse romande.

Un patron de choc

Le mardi 13 novembre, plus de trente travailleurs et travailleuses de l'entreprise Haefeli AG déclenchent une grève illimitée pour le réengagement d'un travailleur, syndicaliste actif, licencié sur-le-champ par le patron, sans donner connaissance de ses motifs. La raison en est simple : l'activité syndicale exemplaire développée depuis plusieurs mois dans l'entreprise pour obtenir un Contrat collectif de travail (CCT), exigence durement combattue par le patron.

Durant des années, ce patron de "droit divin" a refusé les acquis économiques et syndicaux les plus minimes aux travailleurs de l'entreprise. Pendant la haute conjoncture, les augmentations de salaire, les gratifications de fin d'année, la mise en place d'une caisse de pension, furent rejetées : l'en-

treprise devait accumuler des réserves, pour "tenir le coup". Même l'Office de conciliation du canton d'Obwald a dû reconnaître que les salaires de l'entreprise étaient "en-dessous de la moyenne".

Son attitude est la même en ce qui concerne les droits syndicaux : trois syndicalistes actifs (qui recrutèrent 50 des 90 employés de l'entreprise à la FCOM) furent licenciés pour avoir osé faire signer une pétition dans l'entreprise demandant que l'élection d'une commission d'entreprise se déroule démocratiquement. Une première grève d'avertissement permettra le réengagement de deux de ces travailleurs.

Les revendications des travailleurs

La grève ne s'est pas déclenchée uniquement pour obtenir le réengagement d'un travailleur syndiqué; les grévistes maintiennent la revendication d'un CCT garantissant au moins :

- * l'introduction d'un salaire minimum;
- * 3 semaines et demi et 4 semaines de vacances pour les travailleurs âgés;
- * gratification de fin d'année;
- * mise sur pied d'une caisse de pension;



Quelques instants après le licenciement des grévistes, la femme du patron se précipite pour reprendre les clés de leur vestiaire.

Entretien avec une gréviste

«Nous avons enfin un instrument pour nous défendre»

* Quelles sont les conditions de travail dans l'entreprise ?

C'est très confus. Je travaille depuis 3 ans dans l'entreprise, et comme tous les autres ouvriers qualifiés, je n'ai toujours pas de contrat de travail écrit. Ni les heures supplémentaires, ni les gratifications, ni les augmentations de salaires ne sont réglées légalement. Après l'apprentissage, j'ai travaillé durant un an pour 8 francs de l'heure. Lorsque j'ai réclamé un meilleur salaire, j'ai dû accepter d'être payée aux pièces. Depuis deux ans, dans notre atelier, nous essayons de négocier avec le patron l'abolition de ce système aux pièces. On nous a fait régulièrement des promesses, sans que rien ne se passe. C'est typique d'Haefeli : à chaque fois que les travailleurs réclamaient individuellement des améliorations, il faisait d'abord de grandes promesses, sans jamais les tenir ou alors qu'en partie, après de nombreuses réclamations.

* Quelles sont les revendications de la grève ?

Fondamentalement, nous faisons grève pour obtenir un Contrat collectif de travail. Maintenant, nous faisons grève en plus pour obtenir le retrait de tous les licen-

ciements immédiats, décrétés illégalement, le paiement de nos créances, de salaire et l'abandon de toutes sanctions contre nous, les grévistes. En même temps, certains travailleurs demandent que leur licenciement immédiat soit transformé en un licenciement normal, car ils ne sont plus près de continuer de travailler, avec cette direction dans cette entreprise.

* Quel soutien avez-vous obtenu de la part des syndicats et des partis politiques ?

Jusqu'à maintenant nous avons reçu, de manière surprenante, un important soutien moral et financier. Pour nous c'est très important, car il s'agit avant tout de manifestations de soutien du mouvement ouvrier. Déjà dans plusieurs villes — comme lors d'autres grèves en Suisse — des comités de soutien se sont créés. Cette aide nous sera très utile.

* Quelles sont les conséquences de cette grève pour vous, personnellement ?

La grève ne nous est pas tombée dessus sans préparation. Déjà lors de toutes les négociations nous l'avions vue comme le dernier moyen pour imposer nos droits face à ce patron entêté. Dans les réunions syndicales, depuis le

* création d'une commission d'entreprise élue démocratiquement par le personnel.

Une lutte exemplaire

Les grévistes se sont déclarés, sans réticences aucunes, pour la poursuite de la grève samedi matin, après l'annonce de leur licenciement, lors de l'assemblée générale. Toutes les décisions de l'assemblée sont prises démocratiquement et cela contribue beaucoup à cimenter la solidarité réelle des travailleurs (quels que soient leur âge, leur sexe ou leur nationalité). Les discussions menées dans ce cadre ont permis aux grévistes de faire d'énormes progrès politiques en quelques jours. Voir par exemple, la réaction d'un travailleur suisse, qui, à l'annonce du licenciement immédiat des grévistes, répondit qu'il se battrait jusqu'au bout pour que chaque travailleur étranger trouve "d'abord" un emploi "et après aussi" les travailleurs suisses. Les travailleurs étrangers font preuve d'une solidarité sans faille dans cette grève et cela, "il ne l'oubliera jamais".

Par ailleurs, depuis le premier jour de grève (mardi 13 nov.), malgré des pressions massives, six autres travailleurs et travailleuses ont rejoint la grève.

Nous publions ci-dessous un entretien avec l'une des grévistes qui décrit la situation et l'ambiance de cette grève, qui dès maintenant doit pouvoir compter sur une large solidarité, matérielle aussi*. Nous reviendrons dans un prochain article sur l'enjeu extrêmement important de cette lutte, qui non seulement se déroule dans une région manquant de tradition syndicale, mais concerne aussi le droit pour les syndicats de s'organiser dans les entreprises.

correspondant LMR, Lucerne

* Versements de solidarité : CMV/FCOM, CCP 84 - 5636, Winterthur, mention : "Action de solidarité Haefeli".

Congrès de la FCOM

Combativité mais liens avec le PDC

Du 27 au 28 octobre, la Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie (FCOM) tenait son congrès à Montreux.

A l'ordre du jour, trois points importants : l'automatisation et la réponse des syndicats, la prévoyance vieillesse, et la réforme de l'organisation fédérative où l'on discuta avant tout du nom du syndicat.

Les délégués syndicaux au congrès furent élus par les sections et non pas par les groupes d'entreprises (en voie de constitution); les discussions du congrès ne répercutèrent donc pas nécessairement (ou pas vraiment) l'état d'esprit dans les entreprises...

Un catalogue de revendications contre les suites de la vague de rationalisations, de plus en plus proche, a été adopté. Ces propositions ont l'orientation suivante : d'une part les droits des travailleurs doivent être développés dans les entreprises. L'information, lors d'introduction d'innovations technologiques doit être faite suffisamment tôt, de telle manière que les travailleurs et les syndicats puissent exiger des modifications et des corrections.

D'autre part, la réponse centrale fut cependant une proposition de réduction générale du temps de travail (hebdomadaire, vacances, retraite), qui souleva également la question des rythmes de travail. Enfin des mesures de formation ainsi qu'une politique régionale de l'emploi (fonds régionaux) fut exigée.

Toute la discussion se caractérisa par un débat sur les buts (réduction plus ou moins grande du temps de travail, allongement des vacances) alors que la stratégie syndicale à mettre en œuvre pour atteindre ces buts ne fut pratiquement pas abordée. Cette question est pourtant décisive, lorsque l'on pense que l'industrie des machines n'introduira la semaine de 42 heures qu'en 1983.

Les syndicats chrétiens avaient, en collaboration avec l'USS, combattu l'extension de l'AVS (initiative pour des retraites populaires) et pris position, dans cette discussion, passablement activement pour le deuxième pilier (caisses de pension). Depuis, les quelques fonctionnaires syndicaux se sont aperçus que les promesses concernant le 2ème pilier ne pourront être tenues et que la voie choisie en 1972 conduisait à l'impasse.

A l'initiative d'un cercle, la direction de la fédération (aujourd'hui appelée "Assemblée des délégués") a décidé, encore avant le congrès, une modification de cette position présentant au congrès une revendication de "développement de l'AVS". Ce tournant soudain ne fut pas compris par les délégués qui conservèrent l'exigence d'une réalisation du 2ème pilier.

Le "C" reste

Les syndicats chrétiens se sont constitués au début du siècle en se séparant, pour des motifs religieux, de l'USS. En fait les bergers cléricaux craignaient que leurs moutons ne soient mangés par le loup rouge. Durant cette période de fondation, une place importante fut occupée par les sections des villes protestantes de Bâle et de Zurich. C'est aussi dans ces sections que le sectarisme à l'égard de l'USS était le plus grand.

Fédération valaisanne

Elections au Conseil national, 20-21 octobre 1979

VITAL DARBELLAY

doit être élu

conseiller national

Appel électoral en faveur d'un candidat PDC paru dans "Syndicalisme", l'organe romand des syndicats chrétiens.



Durant la période de haute conjoncture, l'ensemble du mouvement syndical s'est tenu bien tranquille, se rapprochant de l'orientation "réconciliatrice" des syndicats chrétiens (la FCOM en 1937, à propos de la convention de paix du travail : "nous l'avons proposée depuis longtemps").

Au début des années 70, sous l'influence de syndicats romands, la FCOM a connu une certaine ouverture, grâce à une bureaucratie moins présente qu'à la FTMH. C'est pourquoi il existe une certaine contradiction dans la politique de la FCOM : d'une part elle apparaît comme un syndicat plus actif que la FTMH, réagissant mieux et plus rapidement aux poussées des travailleurs (Dubied, Matisa, ou dernier exemple, Häfeli à Sarnen). D'autre part, le syndicat porte un nom qui dans les anciennes villes protestantes dégage encore un fumet de sectarisme et — c'est là le plus important — reste lié politiquement au PDC et le montre en portant une dénomination analogue.

La question n'est donc pas celle du nom, mais bien celle de l'orientation politique de fond de la FCOM. On ne peut pas s'engager activement dans les entreprises pour les travailleurs durant la journée et le soir se retrouver dans les assemblées du parti avec les mêmes chefs du personnel et conseillers, d'administration que l'on vient de combattre. Vue sous cet angle, la discussion sur le nom n'a rien apporté. Avec une majorité confortable, les 300 délégués ont rejeté le changement de nom. Le "C" reste.

correspondant FCOM

la brèche du 24 novembre 1979, page 4

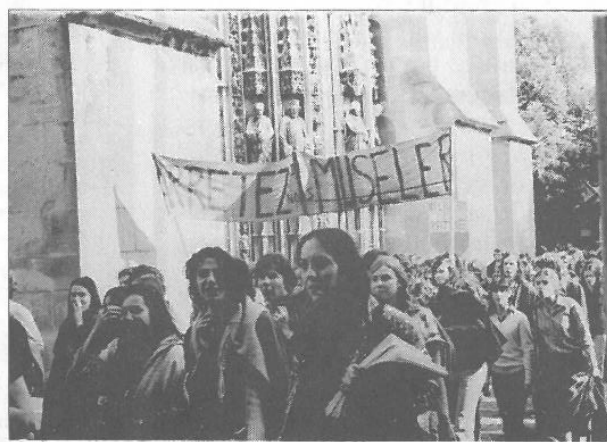
Contre le licenciement d'un directeur à Bienne

UNE MOBILISATION D'ÉLÈVES, PARENTS ET ENSEIGNANTS

La manifestation organisée par la VPOD-enseignant et l'Association des élèves du gymnase français de Bienne (AEGB) — soutenue par la VPOD-Bienne, le Parti socialiste romand, le Parti socialiste autonome du Sud-Jura, la LMR, le PdT, la Taupé, le Manifeste démocratique et les élèves du gymnase économique — pour protester contre le licenciement de M. Perret et contre toutes interdictions professionnelles en 1980 a rassemblé près de 500 personnes. Gymnasiens, élèves d'autres écoles et enseignants formaient le gros de cette manifestation, la plus grande mobilisation à Bienne depuis 10 ans (en-dehors des 1er mai).

Cette manifestation marque l'élargissement du mouvement de protestation suite au licenciement du recteur du gymnase français. Elle démontre aussi la volonté des organisations de gauche de riposter unitairement aux attaques aux droits démocratiques dans le canton de Berne et dans le Jura-Sud en particulier, et ce une année avant 1980, période de réélection de tous les enseignants bernois. Ce fait intervient peu après que les mouvements antiséparatistes avaient annoncé leur volonté de "passer la serpillière" et que Catherine Bohren — conseillère communale des POCH — s'est fait refuser sa nomination à Kônitz près de Berne.

L'unité très large qui a pu se réaliser lors de la manifestation montre la voie à suivre pour lutter contre la répression. Mais si le Parti socialiste romand est des-



A Lausanne, en 1976 déjà, une manifestation d'élèves et de lycéens pour la défense des droits démocratiques à l'école.

cendu dans la rue, le Parti socialiste (qui à Bienne comprend 4 sections, dont le PSR) s'est contenté d'un communiqué de presse. De plus, la commission scolaire à majorité bourgeoise compte 4 représentants socialistes (dont le président : Terrier). Un seul de ces représentants du mouvement ouvrier se bat contre la non-réélection du recteur, les trois autres (Terrier, désavoué publiquement par le PSR dont il est membre, et deux membres du parti socialiste du Jura Bernois) participent activement à la politique répressive menée unanimement par les représentants des partis bourgeois. Cela montre le peu d'efficacité de la participation du PS à ces commissions dont le rôle est d'assurer l'"ordre" et le "bon" fonctionnement de l'école. C'est bel et bien hors de ces rouages de l'Etat que la lutte contre les Berufsverbots se joue. Il s'agit de gagner la totalité du mouvement ouvrier à cette lutte, il s'agit de faire en sorte que tous les

syndicats prennent position contre ce licenciement, car de la réintégration ou non de M. Perret peut dépendre la mise à la porte de nombreux enseignants critiques en 1980.

En outre M. Perret a déposé un recours contre la décision de la commission, ce qui va très certainement obliger cette dernière à revoir encore une fois la question de la nomination du recteur. Mais rien — du moins juridiquement — ne contraindra alors la commission à réélire M. Perret, et rien non plus ne l'obligera à motiver publiquement sa décision puisqu'elle est liée au sacro-saint principe du secret de fonction, qui dans la démocratie bourgeoise permet à "nos représentants" de mener la politique que bon leur semble sans en rendre de comptes à personne.

Seules les pressions extérieures pourront acculer cette commission à renommer l'actuel recteur. A cet égard,

le travail du groupe enseignants-VPOD a été exemplaire. Après une conférence de presse qui a permis de sensibiliser l'opinion publique, il prit l'initiative de mettre sur pied la manifestation. Actuellement le groupe enseignants-VPOD continue de développer le mouvement de protestations, en impulsant dans les collèges des prises de positions des Conférences des Maîtres contre le licenciement de Perret.

La mobilisation des élèves est également primordiale pour faire reculer la commission. Après que cette dernière leur avait refusé toutes explications et toutes entrevues, les élèves, par l'intermédiaire de l'AEGB, avaient exprimé publiquement lors de la cérémonie de remise des maturités leur opposition à la politique de la commission. Leur organisation a ensuite participé activement à l'organisation de la manifestation. Mais aujourd'hui, il est nécessaire de passer à une action d'une plus grande envergure pour faire plier la commission.

La mobilisation des enseignants et des élèves, la manifestation représentent un premier pas dans la riposte, qui doit maintenant gagner toutes les composantes du mouvement ouvrier — particulièrement le PS et les syndicats — pour que dans cette ville gérée par la gauche, la bourgeoisie ne puisse licencier un recteur par trop libéral (rappelons qu'on lui reproche un manque d'autorité et de fermeté) et développer par la suite une attaque en règle aux droits démocratiques.

correspondant biennois

Congrès des juristes démocrates

D'ACTUALITÉ: LA PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Les 3 et 4 novembre s'est tenu à Lausanne le deuxième congrès des juristes démocrates suisses. Thème du congrès : la protection des travailleurs contre les licenciements.

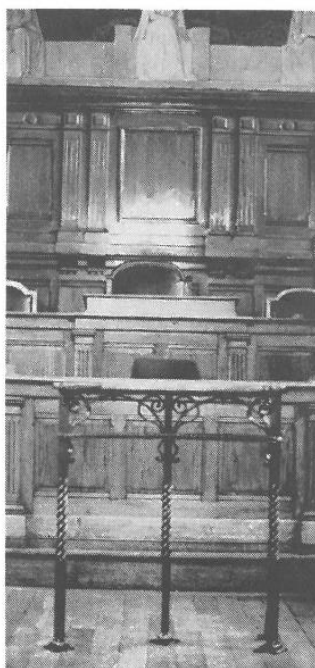
L'Association des juristes démocrates s'est créée il y a un an. Elle compte plus de 300 membres, tous juristes de profession : avocats, juges ou présidents de tribunaux, juristes de l'administration, greffiers, procureurs, juges informateurs, professeurs ou assistants de l'université. Sa création est un événement social et politique de premier plan : pour la première fois s'affirme, à une échelle de masse, l'existence d'un courant de juristes rompant avec la droite et la bourgeoisie et affirmant que la réalisation des

idéaux les plus élevés de la pensée juridique, la justice, l'égalité, la liberté, les droits sociaux ne peut se faire que par une lutte aux côtés des travailleurs.

Les juristes démocrates se recrutent parmi les différents courants du mouvement ouvrier : PSS, PST, POCH, LMR. La plupart sont issus des luttes étudiantes des années 1968 et 1970. Plus de dix ans après, leur engagement résolu témoigne de l'importance et du sérieux du mouvement d'alors.

Les organisations syndicales ont compris l'importance de ce phénomène : elles avaient délégué plus de 70 de leurs représentants à Lausanne.

Le congrès avait été préparé très soigneusement par la publication d'un recueil



Interfoto

de travaux consacrés à la protection contre les licenciements. Pendant le congrès, syndicalistes et juristes ont pu discuter, sur la base de ce recueil, et confronter leurs expériences.

A la fin de la journée, les participants adoptèrent une motion contenant une série de propositions destinées à combattre l'arbitraire patronal en la matière : obligation pour l'employeur de justifier le licenciement; protection accrue en cas de licenciements pour causes économiques; protection particulière des travailleurs défavorisés (apprentis, femmes enceintes, invalides); interdiction des licenciements pour cause d'activités syndicales ou politiques; protection accrue du travailleur licencié pour "justes motifs".

Gr.

La LMR quitte le comité et propose une campagne unitaire du mouvement ouvrier

Comme nous l'avons déjà expliqué dans la brèche, le CODE DE RECYCLAGE est l'aboutissement d'une consultation tripartite (patrons, Etat, syndicats) dans le cadre de la législation fédérale sur l'assurance chômage¹⁾. Il prévoit des mesures de recyclage limitées, financées par l'assurance-chômage et des fonds publics, en faveur des chômeurs disposant de très faibles possibilités de placement. Nous en avons déjà fait la critique détaillée, article par article (cf. la brèche no 218). Cependant, suite à l'importance que prend cette question pour le mouvement ouvrier genevois, mettant même en question l'unité syndicale, il est important que la LMR clarifie sa position.

Comment engager la lutte ?

Les partisans du Code dans le mouvement syndical le présentent comme un compromis qui n'a pas la prétention de régler tous les problèmes posés par le perfectionnement professionnel. Il n'est donc pas suffisant d'opposer au Code de Recyclage tel qu'il est, une propagande générale pour un système de recyclage accessible à tous (chômeurs et non chômeurs). Nous ne sommes pas partisans d'une politique maximaliste du "tout ou rien". Nous devons aussi critiquer le Code en montrant que nous faisons la différence entre ce qui est acceptable dans le cadre d'une mesure d'urgence et ce que nous revendiquons en matière de formation professionnelle.

La meilleure façon de construire un rapport de forces sérieux pour arracher à la bourgeoisie le droit à une formation professionnelle complète pour tous, c'est de mener une discussion sur le Code de Recyclage capable de convaincre une fraction significative du mouvement ouvrier qu'il faut s'opposer à ce code tel qu'il est, réclamer son amendement dans les plus brefs délais et s'engager dans une mobilisation unitaire à long terme sur des objectifs clairs en matière de formation et de perfectionnement professionnels.

Dénoncer les directions syndicales ?

La participation de la CGAS à des négociations avec le patronat et l'Etat pour des mesures de recyclage d'urgence n'est pas critiquable en tant que telle. Ce que nous contestons dans la participation des directions syndicales à la Commission de Réinsertion Professionnelle²⁾, c'est leur engage-



ment dans une bataille d'échecs-majors (sans discussions à la base), "à froid" (sans faire appel à aucune mobilisation), dans laquelle, de surcroît, elles se lient les mains (la Commission de Réinsertion Professionnelle n'est pas seulement une commission qui négocie l'accord, elle est aussi chargée de l'appliquer).

Cependant, nous refusons de nous livrer à une dénonciation stérile des directions de la CGAS. Nous devons donc montrer dans la pratique qu'il existe une autre voie : celle de la mobilisation unitaire des travailleurs, démocratiquement organisée, dans le respect scrupuleux de leur indépendance de classe. La seule "dénonciation des directions" n'a encore jamais permis de convaincre les travailleurs qu'une alternative était possible.

Quels critères utilisons-nous pour accepter ou refuser un compromis ?

Comme tout compromis, le Code de Recyclage est limité et critiquable sur bien des points. Cependant, pour démontrer qu'un compromis est absolument inacceptable, il ne suffit pas d'en énumérer les faiblesses. Il faut encore démontrer que l'accord réalisé affaiblit le mouvement ouvrier dans sa lutte pour des objectifs plus larges (ici : un système de formation et de perfectionnement professionnels complets ouverts à tous). Il faut donc distinguer dans notre critique du Code de Recyclage les points inadmissibles qui constituent un pas en arrière pour les travailleurs, des mesures insuffisantes, voire discutables, mais néanmoins globalement acceptables.

Ce code offre des conditions salariales un peu meilleures, mais impose des conditions inacceptables qui affaiblissent la résistance collective des salariés au chômage. Il faut donc refuser ce code tant que les points suivants ne sont pas modifiés :

a) Pour un recyclage qui ne divise pas la Classe ouvrière : le droit au recyclage ne doit pas être différent selon la nationalité des travailleurs, leur statut (Genevois, Confédérés, Permis C, Permis B, Saisonniers, Frontaliers) ou leur sexe.

b) Pour un recyclage qui combatte réellement le chômage de longue durée : le recyclage est une nécessité impérieuse pour les travail-

leurs disposant de possibilités de placement faibles, voire nulles (branches en crise, chômage long). Cependant, il est inacceptable d'exclure de ces mesures presque tous les chômeurs dont le remplacement est impossible pour des raisons différentes (refus d'une détérioration des conditions de vie et de travail; volonté impérieuse de changer d'activité, etc.).

c) Pour un recyclage qui s'oppose à la déqualification des travailleurs et garantisse réellement une "meilleure aptitude au placement" à long terme : le recyclage ne doit pas être orienté vers des branches qui offrent conjoncturellement (ou selon des évaluations prospectives toujours sujettes à caution) de meilleures conditions de placement, sans aboutir à une qualification professionnelle supérieure (ou au moins égale) des chômeurs. En effet, l'amélioration de la qualification professionnelle est la seule garantie à long terme d'une "meilleure aptitude au placement". C'est pourquoi il faut refuser un recyclage qui ne vise qu'à "boucler des trous" sur le marché de l'emploi.

d) Pour un recyclage sans mesures administratives arbitraires qui dépassent les compétences normales des orienteurs professionnels.

La critique du Code de Recyclage que nous proposons ne vise pas seulement à gagner l'oreille d'une fraction significative du mouvement ouvrier (refus d'une attitude maximaliste ou dénonciatrice par rapport aux directions syndicales). Elle poursuit également un objectif politique central : affirmer la nécessité du renforcement de la classe ouvrière et de son activité autonome (lutte contre la division par la multiplication des statuts et le chômage à long terme, lutte pour une meilleure qualification). Dans ce sens, notre position permet à la fois un débat politique clarificateur tout en préparant au mieux les conditions d'un front élargi du mouvement ouvrier sur le thème de la formation et du perfectionnement professionnels.

Cette orientation n'est absolument pas abstraite. En effet, si bien des arguties juridiques (cadre des lois fédérales, jurisprudence du Tribunal Fédéral des Assurances) permettent de présenter comme irréaliste une amélioration substantielle du Code de Recyclage — ce

que nous contestons —, la bataille sur le plan de la législation cantonale est infiniment plus favorable. Dès aujourd'hui, nous devons discuter au sein du mouvement ouvrier de l'application de l'initiative syndicale genevoise (non formulée) pour "l'amélioration de l'apprentissage et du perfectionnement professionnel", acceptée par le peuple en février 1978³⁾. Nous devons exiger que la loi nécessaire pour son entrée en vigueur soit formulée et soumise au vote au plus vite. Dans ce contexte, le débat sur notre projet d'initiative pour des ateliers publics d'apprentissage et de recyclage ne peut que jouer un rôle clarificateur.

Pourquoi sommes-nous sortis du Comité ?

Nous avons participé au lancement du "Comité contre le Code de Recyclage"⁴⁾, avec la préoccupation d'élargir ce front à des secteurs plus importants du mouvement ouvrier. Nous nous sommes donc toujours opposés à ce que le Comité développe une ligne sectaire de dénonciation des directions syndicales. Aujourd'hui, le lancement à tout prix d'une pétition aux accents antisindicaux, que l'Assemblée Générale de la VPOD a d'ailleurs refusé de soutenir⁵⁾, condamne le "Comité contre le Code de Recyclage" à l'isolement et à l'inefficacité. C'est pourquoi nous avons décidé de quitter ce comité.

A l'heure actuelle, nous considérons que la bataille contre le Code tel qu'il est et pour un droit à la formation et au perfectionnement professionnels pour tous peut rassembler une partie non négligeable des organisations ouvrières. Sortir du "Comité contre le Code de Recyclage" nous permettra d'œuvrer par tous les moyens à la constitution d'une telle unité.

Dickens

3) Par 40 224 oui contre 30 981. Elle prévoit entre autres le prélèvement d'une taxe spéciale à charge de l'employeur de deux à cinq pour mille sur la masse salariale distribuée, pour financer la formation et le perfectionnement professionnels.

4) Composé au début par les organisations suivantes : FST, VPOD, Ministère Protestant dans le monde du travail, Syntec, STT-FOBB, STT-FCES/CRT, FCTH, Association de Défense des Chômeurs, Groupe de base des Travailleurs du Bâtiment, LMR, O.C. Front Rouge.

5) L'Assemblée Générale de la VPOD a proposé deux amendements à la pétition du Comité. Ceux-ci n'ont pas été repris dans la pétition aujourd'hui lancée. De plus, l'AG de la VPOD a décidé de ne pas soutenir une pétition, même amendée, avant la fin du mois, ceci pour montrer clairement sa volonté de débat à l'intérieur du mouvement syndical. Dans ces conditions, le Comité de Section de la VPOD a décidé de ne rester au Comité contre le Code qu'avec le statut d'observateur.

UN PROJET D'INITIATIVE POUR UN PILIER UNIQUE

En publiant la scandaleuse "enquête" sur la situation financière des retraités en Suisse, la bourgeoisie a relancé le débat sur la sécurité sociale. Les partis de gauche, eux, oscillaient d'une attitude à l'autre : d'un côté la revendication d'une sécurité sociale à pilier unique (LMR, parfois certaines déclarations de candidats PdT ou PS), de l'autre côté la "revendication" de l'instauration du 2ème pilier (caisses de prévoyance privées) comme promis par la bourgeoisie depuis... 9 ans. La plupart du temps, sous le prétexte qu'il n'y a pas le choix, l'aile droite socialiste et syndicale se plaint du retard mis à l'instauration de cette escroquerie. Or, choix il y a ! Pour illustrer ce que signifie l'alternative du pilier unique en matière de retraites, basé sur le principe de la répartition automatique des cotisations en rentes (au lieu de la capitalisation) nous publions un projet d'initiative populaire fédérale élaboré par la LMR en 1976. Nous soumettons à l'ensemble du mouvement ouvrier ce projet qui garde son entière actualité.

Projet d'initiative pour une sécurité sociale unique et généralisée

L'article 34 40 de la Constitution fédérale est remplacé par le nouveau texte suivant :

1. La Confédération institue, par voie législative, une assurance vieillesse, survivants et invalidité obligatoire pour l'ensemble de la population. Cette assurance sert des prestations en espèces et en nature. Les rentes normales permettent le maintien du niveau de vie habituel des travailleurs et des employés. Les rentes mensuelles normales minimales sont d'un montant de fr. 900.- pour les personnes seules et de fr. 1 350.- pour les couples, les rentes normales maximales étant d'un montant de fr. 2 250.- et de fr. 3 375.-. Les rentes, calculées sur la base de l'indice officiel des prix à la consommation de janvier 1976 sont adaptées en permanence à l'inflation sur la base de cet indice et sont adaptées tous les trois ans à l'évolution des salaires.
2. L'assurance est financée pour l'essentiel selon le principe de la répartition. Elle dispose d'un fonds de compensation d'un montant au moins égal à la somme des dépenses d'une année et au plus à la somme des dépenses de cinq années. Le financement est assuré :
 - a) par des cotisations égales à 18,5 o/o du revenu du travail de tous les assurés; s'agissant de salariés, les 3/5 des cotisations sont à la charge de l'employeur. Cette proportion peut être réduite pour les employeurs indépendants à faible revenu;
 - b) par les intérêts du fonds de compensation;
 - c) par une contribution de la Confédération d'au moins 10 o/o des dépenses et qui sera couverte en premier lieu par les recettes nettes de l'impôt et des droits de douane sur le tabac, ainsi que de l'imposition fiscale des boissons distillées dans la mesure fixée à l'article 32 bis, 9ème alinéa;
 - d) par une contribution en o/o prélevée sur les revenus du capital des personnes physiques et morales; les petits revenus et ceux des personnes morales à buts d'utilité publique peuvent être libérés en tout ou en partie de ces contributions.
3. Le droit à la rente vieillesse normale commence à 62 ans révolus. Tout assuré peut avancer ou retarder l'échéance de perception de la rente de 5 ans au maximum. Pendant les mêmes périodes, il peut également prétendre à une demi-rente pour compenser la transition à un travail à temps partiel. Les rentes perçues avant ou après leur échéance normale seront diminuées ou équitablement augmentées dans une mesure acceptable. Les cas où une diminution des rentes n'est pas justifiée seront réglés par voie législative.
4. Tout assuré a le droit d'augmenter sa rente normale ou anticipée par des contributions volontaires de manière à ce qu'elle atteigne un maximum égal à 90 o/o de son salaire moyen revalorisé. Cette assurance complémentaire sera financée uniquement par les contributions complémentaires qui seront créditées séparément sur le compte de l'assuré.
5. Les assurés quittant définitivement la Suisse se verront rembourser au minimum les cotisations selon l'alinéa 2 litt a s'ils ont cotisé pendant 3 mois ou plus; ils conservent la totalité de leurs droits s'ils ont cotisé pendant 36 mois au moins.
6. La Confédération encourage la réadaptation des invalides et soutient les efforts entrepris en faveur des personnes âgées, des survivants et des invalides. Elle peut utiliser à cette fin les ressources financières de l'assurance fédérale. L'art. 32 bis ch. 9 de la Constitution fédérale est modifié comme suit :
9. Les cantons perçoivent 5 o/o des recettes nettes que la Confédération retire de l'imposition des boissons distillées, ce montant étant réparti proportionnellement à leur population de résidence ordinaire; ils sont tenus d'employer ces montants pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. Le reste des recettes doit être utilisé conformément à l'art. 34 40 2ème alinéa litt c.
- L'art. 11 des dispositions transitoires de la Constitution fédérale est modifié comme suit :
 1. Le délai d'entrée en vigueur de la législation d'application de l'art. 34 40 et de l'al. 3 ci-dessous des dispositions transitoires est de 7 ans au maximum dès le jour de l'acceptation en votation populaire. Les nouvelles rentes et les rentes courantes selon l'art. 34 al. 2 litt a doivent être augmentées équitablement de 14,5 o/o 3 ans au maximum après la votation populaire.
 2. La législation d'application doit se fonder sur la législation en vigueur concernant l'AVS-AI le 1er janvier 1976 en ce qui concerne l'échelle des rentes et leurs structures.
 3. La législation d'application reconnaît aux assurés la possibilité d'intégrer dans l'assurance fédérale les capitaux déposés en leurs noms dans une institution de prévoyance professionnelle. Elle prévoit également la garantie de la totalité des droits acquis de l'assuré auprès d'une institution de prévoyance sociale en ce qui concerne leurs prétentions à des rentes existantes ou survenant pendant le délai d'application.

PRESSIONS IMPERIALISTE

"L'impérialisme américain ne peut défendre ses intérêts de classe au Nicaragua par les armes, il essaiera de le faire par ses moyens économiques et financiers", lisait-on récemment dans l'hebdomadaire *Poder Sandinista*. Effectivement, la pression économique de l'impérialisme et de son allié, la bourgeoisie nicaraguayenne, s'est renforcée ces dernières semaines. Et c'est ce qui amena Eden Pastora, le fameux "commandant zéro" à annoncer le refus d'un prêt américain de quatre milliards de dollars à cause des liens de dépendance qu'il aurait entraînés.

Pourtant, la situation économique du Nicaragua est dramatique, comme le note notre correspondant à Managua. Eden Pastora a aussi précisé que la Junte de gouvernement devait nationaliser les plantations de la compagnie américaine United Fruit. Des mesures s'attaquant aux sociétés impérialistes se multiplient. Le 2 novembre, un décret nationalisait les mines appartenant à des propriétaires étrangers et notamment des capitalistes américains et canadiens, comme la Rosario Mining Company, qui est une filiale d'une multinationale américaine. Une compagnie du développement minier du Nicaragua, la CODEMINA, a été instituée, et il est prévu que des représentants des travailleurs participeront à sa gestion. Les anciens propriétaires des mines seront indemnisés, mais par des bons ré-escomptables dans six ans. D'ici là, ils pourront toujours être dénoncés. Mais une autre astuce permet de limiter cette indemnisation, car de cette somme seront déduits les dommages causés pendant les dizaines d'années d'exploitation. Aussi bien les "dommages humains" que ceux causés à l'environnement.

Ces décisions prises par la Junte de gouvernement où sont présents des ministres bourgeois témoignent toutefois des contradictions de la bourgeoisie antisomoziste, comme l'illustre l'interview d'Alfonso Robelo, dirigeant du Mouvement démocratique nicaraguayen.

Cependant, le renforcement des manœuvres politiques et économiques de la bourgeoisie, autour de la demande de convocation du Conseil d'Etat ou du refus d'investir, s'accompagne aussi de la multiplication des actions d'anciens gardes nationaux somozistes. Ceux-ci, regroupés au Honduras, ont tenté de pénétrer au Nicaragua. Le 7 novembre, Tomas Borge, le ministre de l'Intérieur, annonçait qu'un accrochage avait eu lieu contre ces éléments. Il en a profité pour expulser immédiatement l'attaché militaire hondurien à Managua qu'il a accusé d'être en rapport avec les commandos somozistes.

Au moment où les affrontements de classes s'aiguisent au Nicaragua, il est plus que jamais nécessaire de se porter aux côtés de cette révolution en marche.

"Révolution et contre-révolution", tel est le titre d'un article fort remarqué publié dans le no 1 de *Poder Sandinista*, journal du secrétariat national de propagande et d'éducation politique du FSLN.

On y lisait, entre autres choses remarquables, que la "chute de Somoza était le commencement d'une nouvelle lutte, la fin de vieilles alliances et la nécessité de nouvelles alliances, la poursuite du projet millénaire : la libération de la classe des opprimés". Puis, plus loin, "la prise du pouvoir politique ne suffit pas à faire la révolution, il est nécessaire que ce pouvoir s'exerce au bénéfice de la classe qui peut résoudre les problèmes de la révolution. Et les problèmes d'une révolution sont les problèmes des grandes majorités et des sujets qui incarnent les grandes majorités; dans le cas du Nicaragua, les ouvriers et les paysans".

Le paragraphe suivant expliquait que le noeud du problème est la propriété privée. Plus loin, le même article, non signé et publié dans un organe officiel du FSLN, affirmait que la meilleure façon de combattre l'ultra-gauche est de prendre des positions réellement de gauche. Enfin, il concluait en disant que les destins de la révolution et de la contre-révolution se joueraient dans les prochains mois. Depuis le 19 octobre, date de la publication de cet article, révolution et contre-révolution ont, en effet, croisé le fer plus vivement que jamais.

Il ne fait pas de doute que la bourgeoisie antisomoziste, partenaire du Front dans le programme de reconstruction, connaît des turbulences propres à une période d'inquiétude et d'hésitation. Alors que son représentant officiel au sein de la Junte de gouvernement, Alfonso Robelo, réitère son allégeance au gouvernement, son propre parti connaît quelques remous. Le Mouvement démocratique du Nicaragua (MDN), lors d'une réunion récente à Managua, a donné effectivement l'image d'une bourgeoisie fort divisée. Plusieurs questions de la salle ont tourné autour des risques du processus révolutionnaire, faisant directement référence à l'évolution du pays vers le "communisme". Sommé d'expliquer quelles garanties il pouvait donner contre une telle évolution, Alfonso Robelo n'a eu qu'une réponse : "Notre participation au processus est la garantie qu'il ne dépassera pas nos objectifs".

LA BOURGEOISIE SABOTE LA REVOLUTION

Une bonne part de ce qui reste de la bourgeoisie nicaraguayenne ne semble pas convaincue par l'argument de Robelo. Elle s'exprime par des actes : refus d'investir, fuite des capitaux (d'où l'existence d'un marché parallèle du dollar qui s'achète aux étrangers dans les rues de Managua à un

pour quinze cordobas contre un pour dix au change officiel), fuite des personnes elles-mêmes ou "fuite" du bétail.

La Junte vient d'annoncer qu'un demi-million de têtes de bétail auront quitté en contrebande le pays en 1979. Le chiffre le plus élevé cité pour le premier semestre est de 300 000 têtes. Le sabotage direct de la production indus-



En haut : avant. En bas : après. En haut : dans cette chambre de la Garde Nationale avait installé une chambre de torture. Une femme y a été amenée. On lui a coupé le bras. Elle dut écrire le nom de Sandino. En bas : les victimes du somozisme... Il se trouvera probablement...



La campagne de solidarité démarre

De septembre à octobre, de nombreux comités de soutien se sont formés dans toute la Suisse, rassemblant au total plusieurs centaines de militants anti-impérialistes. En Suisse romande, des comités existent à Genève (Association de solidarité avec le Nicaragua, case postale 89, 1211 Genève 19), à Lausanne (Comité Nicaragua, case postale 2475, 1002 Lausanne), à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Bienne (p.a. F. Contini, route de Boujean 167, 2504 Bienne) et à Fribourg (comité Nicaragua, case postale 167, 1701 Fribourg). En Suisse allemande, des comités existent à Bâle, Zürich, Winterthur, Olten, Berne, Aargau. Au Tessin, un comité est en cours de formation.

Plusieurs initiatives ont été prises par ces comités pour faire connaître la situation de la révolution nicaraguayenne et la nécessité de lui venir en aide : publication d'un bulletin d'information (le comité de Lausanne publie déjà le second numéro de son bulletin "Nicaragua - solidarité", celui de Genève vient de publier une brochure), impression et vente d'affiches, de T-shirt, vente de disques, de cassettes et de littérature, tenue de stands d'information, récolte de fonds et de médicaments.

A Bâle, une semaine de solidarité a permis de rassembler environ 8 000 francs. A Genève, le comité contribue à la

fourniture de matériel médical pour l'hôpital d'Esteli. A Berne, près de 150 personnes assistèrent au premier meeting public du comité.

Peu à peu, une coordination nationale de ces comités s'est mise en place; elle va lancer ces prochains temps un projet national pour la récolte des fonds : il s'agira de rassembler près de 40 000.- francs pour contribuer à la création d'une coopérative autogérée de production textile à Esteli, destinée aux femmes travailleuses de cette ville.

Un premier tract annonçant ce projet a été distribué lors de la manifestation du 18 novembre contre le Symposium latino-américain à Montreux.

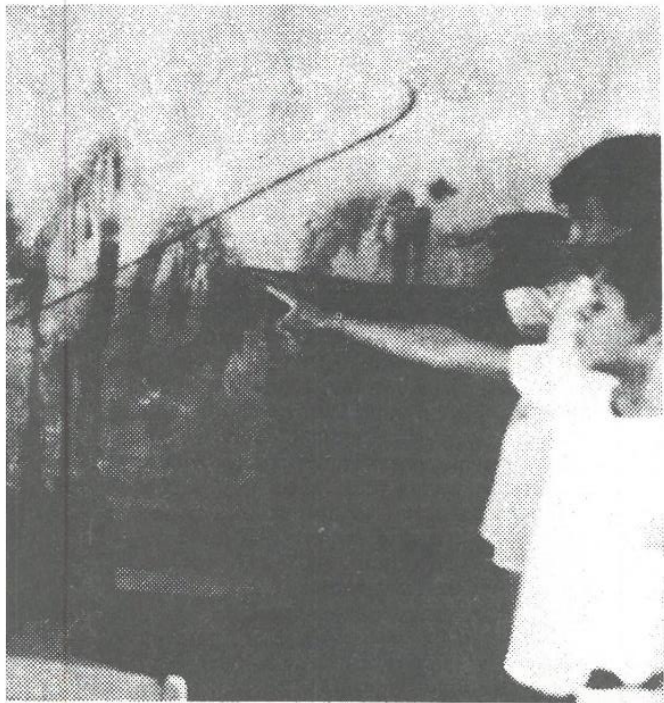
Une affiche et une documentation nationales sont également prévues. Le lancement de la campagne sera précédé d'une conférence de presse exposant la nécessité de la solidarité, le travail des comités et de leur coordination ainsi que le projet choisi pour cette première campagne nationale.

D'autres suivront sans aucun doute. La tâche des militants anti-impérialistes, de tous ceux qui désirent manifester concrètement leur solidarité avec la révolution nicaraguayenne, est donc claire : rejoignez en masse les comités de soutien, contribuez au succès de leur campagne !

Ptr

S AU NICARAGUA

trielle n'est pas moins évident. Les syndicats des industries laitières réunis récemment ont dénoncé publiquement le refus de plusieurs entreprises privées de ce secteur d'acheter le lait disponible dans les campagnes, le non-renouvellement des stocks de matières premières indispensables à son traitement et la réduction volontaire de la production.



asse d'école de Loma Linda, quartier pauvre de Managua, la jeune fille de quinze ans, qui avait insulté la garde, y fut omioza avec son sang sur le tableau noir. En bas : les enfants nts. Ils ont participé activement à la révolution; ils ont été ent des gens pour s'en indigner ?



Au plan international, la bourgeoisie fait preuve également d'une inquiétude renouvelée, d'où la campagne de la Société interaméricaine de presse (SIP) contre le Nicaragua. D'où, également, le peu d'empressement que met Washington à accorder l'aide qui devait remettre le Nicaragua à flot sur le plan économique. Il suffit de comparer les quelques milliers de dollars concédés par l'AID au chiffre estimé par deux spécialistes du développement de l'université de Washington, soit 1,3 milliards de dollars à distribuer sur trois ans. C'est le prix qu'il faudra payer, estimaient-ils dans un article du *Wall Street Journal* du 2 octobre, pour éviter un nouveau Cuba. Une des raisons pour lesquelles cette aide a peu de chance d'arriver tient au fait, il est vrai, que le FSLN interdit les crédits étrangers aux entreprises privées. Ceux-ci ne sont pas sûrs de servir au développement de l'investissement et de l'activité économique, par contre ils sont sûrs d'accroître une dette extérieure déjà considérable (1,6 millions de dollars).

Le FSLN, de son côté, souhaite encore actuellement le soutien le plus large possible à la révolution de la part du secteur privé. Seuls les sectaires qui se moquent bien des réalités concrètes peuvent imaginer que le FSLN puisse faire une autre politique. Le PNB a reculé de 4,5 o/o en 1978, il reculera de 27 o/o en 1979, explique le directeur des projets du ministère de la Planification, Alvaro Dias. La récolte de coton de 1980 connaîtra une chute de 70 o/o pendant que l'ensemble de la production agricole chutera de 40 o/o cette année. Plus de 50 o/o de la capacité industrielle a été détruite.

La rareté des *frijoles* (haricots rouges, aliment de base) fait monter les prix à un tel point qu'une loi de protection du consommateur, actuellement à l'étude, menace de sanctionner de dix ans de prison les spéculateurs. La rareté du riz se fera durement sentir d'ici la fin de l'année, puis celle du maïs en 1980. Dans ces conditions, l'année qui vient sera la plus difficile de la révolution. Pour mettre en oeuvre toutes les capacités de production existantes, le FSLN a besoin de toutes les compétences. A lui seul, avec quelques centaines de cadres ayant aujourd'hui à assumer des tâches dans toute l'administration, il n'y a pas d'autre choix que de maintenir au moindre coût possible une alliance avec la petite bourgeoisie et même une partie de la bourgeoisie.

"ECRASONS LA CONTRE-REVOLUTION"

Mais la formation marxiste de ses dirigeants, les discussions qui ont lieu en son sein, comme les déclarations publiques du type de l'article cité plus haut, indiquent qu'ils n'ont aucune illusion sur la possibilité de maintenir une telle alliance, dans le cadre de ce que certains sociaux-démocrates appellent une économie mixte, par exemple. Le FSLN se prépare en effet à une grande bataille politique, d'où l'importance du mot d'ordre "écrasons la contre-révolution" accolé à "augmentons la production". Il renforce avec succès les organisations de masse qui lui sont liées. Le 26 décembre aura lieu le premier congrès de la Centrale sandiniste des travailleurs. Le 28 octobre a eu lieu la première rencontre nationale des CDS. Les conseils départementaux de Chontales, Boaco, Esteli, Madriz, Nueva Segovia, Chinandega, Leon, Managua, Masaya, Granada, Carazo et Rivas y étaient représentés. Dans les autres départements, leur degré de centralisation n'a pas encore atteint le niveau départemental. Un séminaire national, où tous les départements seront représentés, devait avoir lieu les 4 et 5 novembre. Ampronac, transformé aujourd'hui en Association des femmes Luisa Amanda Espinoza, organise environ cinq mille femmes. La Juventud Sandinista 19 juillet, ainsi que l'Association de niños sandinistas (ANS), sont en plein développement. La campagne d'alphabétisation va constituer une fantastique mobilisation, notamment dans les campagnes, et y renforcer l'implantation du Front. La réforme agraire, malgré l'absence d'expérience, le manque de techniciens et de financement, est très bien accueillie par les paysans.

Les appels des partis de droite qui les incitent à demander la division des latifundias en petites propriétés sont fort peu entendus. Jaime Wheelock a su, il est vrai, répondre comme il faut à ce type de campagne : "Si le Parti conservateur-démocrate continue cette propagande, nous allons publier la liste de ses membres qui sont de grands propriétaires", a-t-il dit récemment. Dans le contexte d'ici, c'est presque une menace d'expropriation (cf. *Barricada* du 25 octobre).

Le Front, qui n'a aucune illusion non plus sur les intentions de l'impérialisme, met sur pied la plus forte armée de la région. Objectif : 80 000 membres, renforcés d'ici quelques mois par 300 000 miliciens.

D.S.

A PROPOS DES DECLARATIONS DE TOMAS BORGE

Depuis l'ouverture des archives de la police somoziste, début octobre, des nouvelles en provenance du Nicaragua font état de l'arrestation ou de la détention de militants et de dirigeants appartenant à diverses organisations ouvrières, stalinienne (PSN), maoïstes (Frente Obrero), ou se réclamant du trotskysme. Au total, soixante-dix personnes resteraient emprisonnées. Parmi elles, Isidro Tellez, qui devait siéger pour le Frente Obrero au Conseil d'Etat. Personne ne peut exclure que des responsables d'organisations ouvrières aient collaboré avec la dictature somoziste. Les bolcheviks eux-mêmes découvrirent dans les archives de la Tchèque que certains de leurs porte-parole les plus en vue étaient des agents de la police tsariste. Mais, pour éviter tout amalgame et tout arbitraire, les sandinistes devraient publier dans *Barricada* les documents sur lesquels reposent les accusations. A notre connaissance, ils ne l'ont pas toujours fait, laissant ainsi la porte ouverte à une répression indiscriminée au nom de l'ordre révolutionnaire, alors que la menace contre-révolutionnaire principale demeure celle de l'impérialisme et de la bourgeoisie nicaraguayenne elle-même. Ce danger est d'autant plus réel que certaines déclarations de Tomas Borge renouent de façon peu scrupuleuse avec les mauvaises traditions de l'amalgame et de la calomnie. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de la réponse que lui a consacrée notre camarade Miguel Romero dans *Combate* (organe de la Ligue communiste révolutionnaire d'Espagne) :

"La presse du 26 septembre a repris des informations d'agence à propos d'une conférence de presse dans laquelle Tomas Borge aurait affirmé que les 'ultra-gauches sont objectivement manipulés par la CIA, des trotskystes travestis s'infiltrant dans la révolution nicaraguayenne'."

Comme l'information sur le Nicaragua est souvent manipulée par les agences de presse, il se peut que telles n'aient pas été les paroles exactes de Tomas Borge. Souhaitons qu'il en soit ainsi. Mais comme nous n'avons pas la possibilité, bien que nous l'ayons essayé, de vérifier l'authenticité de ces paroles, il est de notre devoir d'y répondre. (...)

Borge sait parfaitement quelle est la position de la IVe Internationale et des trotskystes devant la révolution nicaraguayenne, et nous l'avons entendu dire, dans des réunions privées que, par-delà les divergences politiques existantes, la IVe Internationale est une organisation révolutionnaire. Borge sait aussi que certains groupes, trotskystes ou non, sectaires et ultra-gauches, qui ont eu de graves conflits avec le Front sandiniste, n'ont pas la moindre relation ni objective ni subjective avec la CIA.

(...) Borge sait que les déguisements utilisés par les agents de la CIA au Nicaragua sont ceux de conseillers militaires, agraires, spécialistes de l'enseignement ou de la santé, etc., provenant de tous les pays du monde impérialiste et de la bourgeoisie nicaraguayenne elle-même.

Parce que Borge sait tout cela, il est particulièrement inadmissible qu'il ait pu faire une déclaration de ce type. Ce que le peuple du Nicaragua va retenir des déclarations de Borge, quelles que soient ses intentions, c'est qu'un trotskyste est, ou peut être, un agent déguisé de la CIA (...).

Mais il y a plus. Des déclarations de ce type trompent le peuple du Nicaragua sur qui sont ses ennemis. C'est le plus grave. Toute la conférence de presse est marquée par le souci de tranquilliser l'impérialisme sur la révolution nicaraguayenne, pour en obtenir la meilleure aide économique possible afin de pallier une crise économique plus dramatique de jour en jour (...). Les déclarations de Borge ne trompent pas l'impérialisme, mais c'est le peuple du Nicaragua lui-même qu'elles peuvent gravement désorienter. Bien évidemment, l'attitude de la IVe Internationale devant la révolution nicaraguayenne et devant sa direction ne sera pas déterminée en fonction des paroles de quiconque, si calomnieuses soient-elles. Quoi que dise Borge, ou qui que ce soit, les trotskystes seront au premier rang pour impulser la solidarité des travailleurs du monde envers le Nicaragua contre toute forme d'intervention impérialiste. Nous jugerons les sandinistes à ce qu'ils font et non à ce qu'ils disent; à leur attitude face aux questions centrales de la révolution nicaraguayenne et non à leur attitude envers le trotskysme (...).

Nous dirons ouvertement et fraternellement ce que nous appuyons et ce que nous rejetons parmi les mesures prises par le FSLN, sans prétendre donner de leçons à personne, mieux, disposés à recevoir les leçons nécessaires. Mais nous sommes disposés à recevoir des leçons, non des insultes et encore moins des menaces de répression 'révolutionnaire'."

(Miguel Romero, "Combate" no 164)

Nous nous associons pleinement à la démarche de nos camarades espagnols. Nous gardons en vue le principal. Le principal, ce sont les difficultés et obstacles dressés sur la voie de la révolution au Nicaragua, la pauvreté et la pénurie, le chantage impérialiste, les pressions et l'isolement de la part de l'Union soviétique. Autant de raisons pour être aux côtés de la révolution, indéfectiblement, et pour comprendre les contradictions dans lesquelles se débat sa direction. Mais jamais une raison suffisante pour renoncer à notre droit fraternel de critique.



La bourgeoisie face à l'initiative pour
"l'égalité des droits entre hommes et femmes"

Tous sont égaux devant la loi ~surtout les hommes...

C'est une initiative féministe, qui va, prochainement, focaliser à nouveau l'attention politique suisse : l'initiative pour l'"égalité des droits entre hommes et femmes". Le Conseil fédéral a déjà pris position et le Parlement va le faire bientôt; à Berne, on prépare une votation populaire et il y a tout lieu d'espérer une large stimulation du mouvement de femmes sur ce sujet.

Les origines de l'initiative

En 1975, lors de l'année internationale de la femme, un Congrès national des femmes s'est tenu à Berne. C'était la première fois, depuis la conquête du suffrage féminin, que l'ensemble du mouvement traditionnel des femmes se réunissait. Parallèlement, les femmes organisées au sein des MLF (Mouvement de Libération des Femmes) se rencontraient, dans le cadre d'un Congrès alternatif, car les "officielles" ne les avaient pas invitées, pour éviter de débattre du thème brûlant de l'avortement; et cela bien entendu, au nom de l'unité ! Au cours du congrès "officiel", les femmes décidèrent de lancer une initiative populaire pour l'"Égalité des droits entre hommes et femmes" (voir encart). Il s'agissait là d'une nouvelle "étape de lutte pour les droits de la femme".

Cette initiative n'a évidemment pas rencontré d'accord unanime. Les bastions réactionnaires des femmes radicales et des asso-

ciations féminines catholiques s'y sont opposés : selon leurs arguments, il aurait été préférable de ne pas lancer d'initiative générale sur l'égalité des droits, mais plutôt d'avancer pas à pas... "chaque chose en son temps"... Un représentant patronal, qui fit au Congrès des propositions allant dans le même sens, ne récolta que la désapprobation de l'assemblée, alors que l'intervention d'un bureaucrate syndical, qui défendait le principe de l'initiative, fut accueillie par des applaudissements nourris. En dépit de l'unité souhaitée, le Congrès ne manqua pas de laisser apparaître des contradictions de classes... La récolte des signatures, à laquelle les femmes du PS et des syndicats prirent une part active et prépondérante, commença au lendemain du Congrès et se poursuivit jusqu'en 1976.

Le processus de consultation

Au cours de la consultation, les mêmes intérêts différenciés ont été avancés :

Ceux qui ont soutenu l'initiative sans condition se rangeaient à gauche, à savoir le PSS, le PdT, l'Association suisse des organisations féminines, l'Union syndicale suisse, l'Association suisse pour les droits de la femme, etc.

En revanche, la droite refusait : le Parti évangélique populaire, les Républicains, l'Action nationale, le Parti libéral, les Indépendants, l'Union suisse des femmes catholiques, les groupements patronaux et les 22 gouvernements cantonaux.

Enfin, un contre-projet fut réclamé par des milieux du PDC (Parti démocrate chrétien), des Radicaux, des Indépendants, du Parti évangélique populaire, du Parti libéral, de l'Union des femmes catholiques, etc.

La polarisation droite-gauche était donc claire. Il est particulièrement intéressant de constater que 22 gouvernements cantonaux ont repoussé l'initiative. Or ces exécutifs sont tous dominés par les partis bourgeois, le PDC, les Radicaux et l'Union démocratique du Centre, partis, qui, en tant que tels, n'ont pas osé prendre position contre l'initiative. Bien plus encore : ces partis se déclaraient favorables, tout en souhaitant un contre-projet. C'était une manoeuvre d'une hypocrisie habile à la veille des élections nationales ! D'autres forces bourgeoises, en revan-

che, n'ont pas mis de gants; on peut s'en persuader en jetant un coup d'oeil à leurs arguments de nature ouvertement bourgeoise et patriarcale (voir encart).

C'est donc sur la base de cette consultation, que le Conseil fédéral a annoncé un contre-projet pour la fin du mois de novembre 1979. Ce contre-projet ira dans le sens des propositions faites par les Radicaux, l'UDC, le PDC et d'autres partis. Il ne fera, sans doute, que reprendre le libellé du projet de la nouvelle Constitution fédérale en ce qui concerne l'égalité des droits. Au premier abord, il ne se distingue donc pas vraiment du texte de l'initiative. En revanche, il faudra être très attentif aux dispositions transitoires qui lui seront liées. L'initiative demande, en effet, que les modifications nécessaires soient fixées sous forme de lois, de dispositions, etc. dans un laps de temps de cinq ans. Or précisément le canton d'Uri, par exemple, se déclare favorable à l'initiative, mais à condition d'en éliminer les dispositions transitoires...

En tous les cas, il va falloir s'attendre à encore bien des discussions après la publica-

Les principaux arguments des opposants lors du processus de consultation :

— Le texte constitutionnel dépasse largement ce qui est pratiquement réalisable. L'égalité des chances et des traitements n'est pas réalisable, ou alors seulement avec des moyens disproportionnés.

— L'initiative enfonce des portes ouvertes.

— L'initiative réclame une égalité trop schématique, trop indifférenciée.

— L'initiative est problématique à cause des conséquences qu'elle entraînera dans le domaine du droit privé, de la liberté de contrat, du commerce, et du travail.

— L'accent de l'initiative est mis sur l'"égalité des droits". Mais les femmes n'acceptent "l'égalité des devoirs" que dans le domaine familial.

Les Associations patronales :

"D'autre part, il faut prendre note que certaines modalités d'exécution entreraient en contradiction avec d'autres principes constitutionnels (par exemple, la liberté de contrat, l'ordonnance sur l'économie de marché)."

"Les principes constitutionnels (art. 4 de la CF) permettent d'éliminer les différentes inégalités de la législation actuelle, dans la mesure où il se trouvera une majorité parlementaire pour le faire." "Un droit individuel à l'égalité des chances minerait en outre la liberté de contrat et entraînerait des procès interminables."

"... que la notion de salaire, également, devrait considérer les coûts annexes, et que, finalement, notre ordre politique et économique repose sur la liberté de contrat et sur le principe de l'économie de marché. Un contrôle par l'Etat de l'égalité des salaires n'impliquerait pas seulement un Etat totalitaire, mais aussi des compétences de l'Etat en matière de fixation des salaires."

Le Parti libéral :

"Il y a une évolution des moeurs qui se fait certes, mais qu'une révision constitutionnelle ne saurait bousculer outre mesure; il y a aussi un équilibre de société à comprendre, à préserver."

Le Conseil d'Etat fribourgeois :

"Des différences subsisteront toujours dans une démocratie où le peuple prend des décisions. Il ne faut pas oublier les différences d'ordre psychologique et physiologique. Comme on l'a dit plus haut, les conséquences financières des mesures souhaitables influencent les mesures à prendre."

tion du contre-projet. Elles porteront sur un éventuel retrait de l'initiative, sur les modalités de vote, etc. Il est donc important de savoir de quoi il en retourne.

L'enjeu de la question

L'oppression et la discrimination des femmes dans notre société se reflètent, entre autres, au niveau du droit. Certes, l'article 4 de la Constitution fédérale stipule, depuis

1948, que "tous les Suisses sont égaux devant la loi". Mais cela n'a pas empêché le législateur d'imposer des mesures discriminatoires à l'égard des femmes. L'oppression de ces dernières se manifeste dans tous les domaines, et les dispositions juridiques ne font que souligner les discriminations dont les femmes sont victimes. C'est précisément l'un des mérites de l'initiative que d'avoir présenté un large éventail de ces mesures discriminatoires¹⁾.

Les discriminations juridiques s'étendent des droits du citoyen au système fiscal, du mariage aux professions, du droit au travail à l'enseignement, des assurances sociales (AVS, caisses-maladie) aux réglementations sur les contrats de travail.

Elles ont été de plus en plus remises en question au cours des années passées, et cela grâce, entre autres, aux modifications du rôle et de la place de la femme dans la société, qui jouit, partiellement, d'une meilleure formation et dont les activités professionnelles se multiplient. C'est sur cette base que le mouvement de femmes a pu s'élargir et dénoncer systématiquement les inégalités.

S'adaptant aux nouvelles conditions et cédant à la pression du mouvement de femmes, la bourgeoisie se montre, aujourd'hui, prête à laisser tomber, au nom de la "collégialité" ou collaboration de classes, les inégalités les plus flagrantes. C'est dans ce sens, que le Conseil fédéral propose, par exemple, un nouveau droit matrimonial basé sur la collaboration entre partenaires dans le couple (nous y reviendrons dans un prochain article). C'est dans ce sens également, que le Conseil fédéral défendra l'insertion d'un article édulcoré sur l'égalité des droits dans la prochaine Constitution.

Mais il va de soi que le bon vouloir de principe, en ce qui concerne l'égalité des droits, ne va pas faire tomber les oppositions qui ne manqueront pas d'apparaître lorsqu'il s'agira de passer aux actes, c'est-à-dire d'aborder les problèmes concrets des caisses-maladies, de l'égalité des chances dans le domaine de la formation, etc. Les patrons et les gouvernements cantonaux manifestent aujourd'hui déjà une forte opposition.

Ces messieurs ont certes moins peur du contenu de l'initiative que de la dynamique que cette dernière peut entraîner, dès que l'on discute publiquement des discriminations dans tous les domaines, que l'on réclame des modifications de lois, que l'on fait appel à des tribunaux et qu'un mouvement actif surveille de près la mise en place de l'initiative.

Or cette dernière offre précisément quelques possibilités de construire un tel mouvement. Elle peut donner le cadre dans lequel on pourra s'attaquer aux mesures discriminatoires dont les femmes sont victimes dans tous les domaines. Et, pour ce faire, il n'est pas besoin de se fixer absolument comme seul but l'insertion de nouveaux paragraphes dans la Constitution. De petits succès concrets peuvent déjà être obtenus dans les contrats collectifs de travail, lors de différends avec des caisses-maladie ou avec les autorités scolaires, etc.

Enfin, les discussions autour de l'initiative sur l'égalité des droits pourraient susciter un large débat sur les lures de libération des femmes au sein du mouvement de femmes — le traditionnel et le nouveau — de même que dans toute la gauche. C'est alors qu'apparaîtront clairement les limites de l'égalité juridique : un article constitutionnel ne signifie pas encore l'égalité concrète dans tel ou tel domaine. L'égalité formelle de la femme ne signifie pas pour autant la disparition de son oppression. Les modifications au niveau constitutionnel ne feront rien d'autre que de légaliser, pour les femmes et avec un retard considérable, les acquis de la révolution bourgeoise; mais le principe bourgeois de l'égalité n'exclut nullement les réalités concrètes de l'inégalité, de l'oppression et de l'exploitation. Cette oppression de la femme continuera d'exister tant qu'existera la division capitaliste du travail, qui lie les femmes au ménage, à l'éducation des enfants, et qui par ailleurs fait d'elles, avant tout, une main-d'oeuvre industrielle de réserve. En dernier ressort, la division du travail entre les sexes ne repose pas seulement sur de "faux stéréotypes", sur de "fausses mentalités", sur une "conception de la vie patriarcale", comme on peut le lire dans les prises de position progressistes des organisations de femmes et des partis de gauche; il faut en rechercher les fondements dans les rapports capitalistes de notre société.

Mke/LP

1) On peut obtenir auprès de l'Office fédéral des imprimés, à Berne — 3 003 Berne —, deux volumes où sont transcrits les rapports de la consultation. On y trouve aussi un inventaire des discriminations. Une mine d'or ! (prix : fr. 20.-)

La Constitution fédérale est complétée par l'article suivant :

Art. 4bis

- 1 L'homme et la femme sont égaux en droits.
- 2 L'homme et la femme ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans la famille.
- 3 L'homme et la femme ont droit à une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale.
- 4 L'égalité de chances et de traitement est assurée à l'homme et à la femme en matière d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour l'accès à l'emploi et l'exercice de la profession.

Dispositions transitoires

La loi instituera dans les cinq ans dès l'entrée en vigueur de l'article 4bis les mesures propres à en assurer l'exécution tant dans les relations entre citoyens et l'Etat que dans les relations entre particuliers.



Interfoto

NON AU CONTINGENTEMENT DES IMMIGRÉS

Nous l'avons déjà dit dans la dernière brèche : la question de l'immigration est de nouveau à l'avant-scène de la politique suisse. Deux événements viennent de le confirmer : la discussion publique autour de l'entrée en vigueur, le 1er novembre dernier, de la dernière édition de l'ordonnance fédérale limitant le nombre d'étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse, et la publication du message aux Chambres concernant l'initiative "Etre solidaire" dans lequel le Conseil fédéral justifie sa proposition de rejet de cette initiative sans contre-projet. Dans les deux cas il s'agit d'une illustration concrète de la politique fédérale à l'égard des étrangers.

Un contrôle dans l'intérêt de qui ?

Cette ordonnance nous intéresse parce que c'est l'instrument pratique de la politique de stabilisation de la Confédération. Elle permet donc de comprendre le sens réel de cette politique :

- * elle alloue à chaque canton un contingent chiffré par type d'autorisation;
- * elle alloue à l'OFIAMT pour chaque type d'autorisation un contingent spécial;
- * elle définit quelles personnes ne sont pas soumises aux mesures de limitation et pour quelles personnes la police des étrangers peut faire des exceptions par rapport aux contingents.

Enfin, elle fixe les modalités d'application, les compétences, etc.

Si, cette année, la réédition de l'ordonnance a fait du bruit, c'est qu'elle prévoit une augmentation des contingents.

Des saisonniers à volonté

L'effectif global des saisonniers est maintenu à 110 000. Le nombre maximum d'autorisations d'entrée par canton a cependant été augmenté de 10 o/o au moins, celui pour l'OFIAMT de 25 o/o (passage de 8 à 10 000). Cette manipulation est permise, par les statistiques fédérales pour lesquelles un saisonnier (séjournant normalement 9 mois en Suisse) renvoyé après 4 mois et demi, est enregistré comme un "demi saisonnier". On arrive ainsi à une situation grotesque mais significative : depuis la récession les saisonniers restent rarement 9 mois par année en Suisse; c'est le résultat de l'insécurité

de l'emploi dans les secteurs où ils travaillent. La Confédération en déduit que leur nombre peut être augmenté "sans menacer la capacité d'accueil du pays".

Pour les opposants au statut de saisonnier, cette manière de faire est une provocation : en utilisant ainsi de manière soutenue le statut, le Conseil fédéral multiplie les obstacles à son abolition. L'Union Syndicale Suisse a dénoncé cette manipulation. On ne peut en effet que s'y opposer, car elle élargit les autorisations de courte durée (6 à 12 mois) qui s'appliquaient jusqu'ici au perfectionnement professionnel, aux équipes de montage d'entreprises étrangères et aux filles au pair. Dorénavant "d'autres étrangers exerçant en Suisse une activité lucrative de courte durée" pourront venir grossir les rangs des travailleurs saisonniers, au bon vouloir du patronat.

Quelques permis B de plus

Il est par contre grave que l'USS dénonce aussi l'augmentation du contingent des permis B de 1 500 travailleurs. Cette augmentation répond bien sûr à la demande d'un patronat désireux de profiter de la conjoncture actuelle relativement favorable. Le scandale ne réside pas dans cette augmentation très modeste des permis B, mais dans la disproportion flagrante entre cette "modestie" pour les statuts un peu moins répressifs et la "générosité" pour les statuts les plus discriminatoires. Là derrière se cache en effet une politique : celle de diviser l'immigration en une minorité sans droits et une majorité un peu mieux lotie. Le Conseil fédéral sait par ailleurs que la minorité de travailleurs immigrés sans droits suffira pour maintenir la division au sein de la classe ouvrière et créer des difficultés à son organisation efficace sur le plan syndical.

L'USS voit le problème ailleurs. Pour elle cette ordonnance "menace la politique de stabilisation". Elle n'a donc pas changé de politique. La centrale syndicale veut toujours obliger le patronat à faire des concessions salariales en exigeant que le Conseil fédéral restreigne le marché du travail grâce à la fermeture des frontières pour les travailleurs immigrés. Elle ne se trouve guère gênée, ce faisant, de tirer à la même corde que les xénophobes.

Cette ordonnance est là pour montrer cependant que la politique de stabilisation du Conseil fédéral est contraire aux intérêts des travailleurs. Au nom de la politique de "stabilisation", il se montre généreux quant au nombre de saisonniers et restrictif quant au nombre de permis B. Selon des sources bien renseignées, il va même plus loin : pour éviter une "croissance incontrôlée" du nombre total d'étrangers, la police des étrangers accorde aujourd'hui les nouveaux permis B de préférence à des étrangers qui ne risquent pas d'amener leur famille après une année ! Voilà à quoi aboutit la revendication d'une politique de stabilisation conséquente ! Est-ce un résultat acceptable pour un syndicat ? Il suffit d'ailleurs de lire par exemple les prescriptions pour l'utilisation des autorisations délivrées directement par l'OFIAMT pour voir que tout est conçu dans cette ordonnance pour ménager les intérêts du patronat. Ce contingent sert notamment à des spécialistes ou des personnes indispensables occupant une position clé dans des entreprises qui jouent un rôle régional, cantonal, national ou international important...

Notre conclusion est claire :

Le Conseil fédéral stabilise le nombre d'étrangers comme il a envie de le faire. Nous disons "non au contingentement" car nous refusons de lui donner un chèque en blanc. Le contingentement est en plus à l'origine du régime des statuts qui divisent la classe ouvrière. Il est démagogique de réclamer du Conseil fédéral — comme le fait l'USS — à la fois une application rigoureuse de sa politique de stabilisation et des améliorations des conditions des travailleurs étrangers. On ne peut pas demander au boucher à la fois d'aiguiser son couteau et d'épargner le bétail.

Au lieu de faire confiance à la politique de contingentement du Conseil fédéral, l'USS aurait avantage à renforcer sa collaboration avec les syndicats des pays d'émigration pour exiger l'égalité des droits entre travailleurs immigrés et autochtones et pour informer les travailleurs étrangers avant leur départ sur les conditions qu'ils rencontreront par exemple dans un pays comme la Suisse.

Faucher, 17. 11. 1979



Ici 24 Heures, le patronat italien vous parle

On savait que 24 Heures acceptait, comme publicité, la très réactionnaire "Association pour une libre information" qui publie l'Atout, dirigée par un ancien des jeunesses fascistes d'Oltramare.

On ignorait en revanche que le patronat italien s'exprimait directement dans la partie rédactionnelle du journal. Ainsi, à propos des 61 licenciés de chez FIAT : "Les 61 licenciements de la mi-octobre étaient sans doute objectivement fondés. Il s'agissait vraisemblablement de salariés maniaques de la violence, de perturbateurs professionnels, de saboteurs ou d'absentéistes par vocation. Les syndicats — c'est symptomatique (sic !) — se sont gardés de trier le bon grain de l'ivraie".

Signalant toutefois que l'enjeu de ces licenciements résidait dans le statut des travailleurs — loi italienne reconnaissant une série de droits syndicaux et sociaux pour les travailleurs —, l'auteur ajoute : "Il y a quarante et un articles dans le statut du travailleur. Certains semblent, en 1979, être la moindre des choses. D'autres sont interprétés de manière excessive par les juges du travail. Ce sont ceux-là qui font qu'il est pratiquement impossible d'être patron d'une grande entreprise italienne aujourd'hui. Ou du moins d'être content de l'être".

Malgré ces lamentations, il semblerait pourtant que la photo d'Umberto Agnelli qui illustre l'article n'est pas celle de l'auteur de cette correspondance bien particulière...



Sécheron

Sécheron (Genève, filiale de BBC) fêtait les 13 et 14 novembre le centenaire de sa fondation. Patrons et sommités bourgeoises se sont empiffrés, bien sûr. Les ouvriers, eux, se sont vu offrir un plat en étain gravé pour la circonstance. Les ouvriers ont pu constater que la Migros en face de Sécheron vendait le même plat (sans inscription à vrai dire) au prix de 28 fr. Prenant au mot la générosité de Sécheron, les ouvriers réclament aujourd'hui 100 fr. d'augmentation par mois pour tous.



Les banques suisses avancent des fonds à l'Argentine pour... rembourser Motor-Columbus !

Il y a quelques mois, les grandes banques suisses ont conclu deux contrats d'émission avec l'Argentine. Le premier et le plus important de ces contrats règle les modalités des obligations d'un montant total de 185 millions de francs que l'Argentine émettra pour le rachat de la Compania Italo-Argentina de Electricidad (CIAE).

Malgré son nom, cette compagnie a de puissants actionnaires suisses dont Motor-Columbus, elle-même contrôlée par Alusuisse et Brown-Boveri. Que les grandes banques suisses aient profité de l'aubaine, rien de plus normal : Celio (Crédit suisse) et J. Engi (Banque Populaire suisse) siègent au Conseil d'administration de Motor Columbus, avec Michael Khon, plus connu comme défenseur intransigeant des intérêts des constructeurs de centrales nucléaires. Que ce soit précisément l'Argentine qui se charge des déchets nucléaires suisses n'est certainement qu'une coïncidence troublante...

Tout ce beau monde est évidemment bien aise d'avoir ainsi assuré, par les impôts payés par le peuple argentin, le dédommagement des actionnaires, c'est-à-dire d'eux-mêmes !

Motor-Columbus, qui a applaudi à chaque rétablissement de la dictature militaire en Argentine, doit également avoir été comblée par la décision du gouvernement de Videla qui interdit à la Confédération générale des travailleurs (centrale syndicale) toute activité politique, la collecte et la gestion de fonds syndicaux et l'administration des oeuvres sociales et d'assistance.

A part ça, l'exploitation éhontée des travailleurs par l'impérialisme suisse, ça n'existe pas...

Pologne : l'angoisse des bureaucrates

Le 11 novembre est un jour où traditionnellement l'opposition polonaise manifeste.

Tenant de limiter l'ampleur des manifestations — 5 000 personnes à Varsovie, presque autant à Gdansk — la bureaucratie procède à une vague d'arrestations préventive parmi les milieux de l'opposition. Certains des militants alors emprisonnés n'ont pas encore été relâchés. Car la bureaucratie a peur, peur de l'avenir, de son avenir.

Un mémorandum de 150 pages ("Rapport sur la situation de la république et les voies de son amélioration") rédigé sur demande de la direction du parti par des collaborateurs proches de Gierk constate, après avoir décrit les erreurs économiques, la corruption, la censure, l'incapacité du gouvernement et l'oppression du peuple, que "les déclarations publiques officielles ne sont plus prises au sérieux, un profond fossé s'est creusé entre le gouvernement et la population".

Le moyen de s'en sortir : démocratisation de la vie publique et diminution du rôle du parti. Ayant à peine proposé cette solution, les auteurs soulignent cependant : "l'amère conviction qu'un changement radical (...) est absolument nécessaire et en même temps totalement impossible". Or sans réformes, il y aura "tôt ou tard une explosion, beaucoup plus puissante que tout ce que nous avons connu depuis la guerre".

Téhéran, occupation de l'ambassade US : prétexte d'une campagne raciste internationale

Télévision, presse écrite, radio, tout est bon pour fustiger, sous prétexte d'humanisme, les "fanatiques" étudiants iraniens qui occupent l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran. Il ne faudrait pas pousser beaucoup pour entendre les médias entonner les hymnes à la guerre sainte, contre ces arabes pouilleux, moyen-âgeux, fanatisés. Les relents racistes de cette campagne sont évidents, leurs effets aussi : aux Etats-Unis, particulièrement, où les lynchages et les ratonnades de résidents iraniens se multiplient.

La revendication d'extradition du Shah — à condition que son procès soit public et que les droits de la défense soient assurés —, l'expulsion des nombreux espions US de l'ambassade, la colère anti-impérialiste des masses iraniennes, tout cela, sans aucun doute, est légitime.

Ce qui est erroné en revanche, c'est de choisir le marchandage "le Shah contre la vie des otages" comme moyen d'action.

La plupart des otages n'y peuvent mais et les gouvernements impérialistes s'en tirent à bon compte, l'écran de fumée de leur "indignation humanitaire" dissimulant facilement leurs responsabilités premières.

En faisant tomber le gouvernement Bazargan et en obligeant le Conseil de la Révolution à diriger sans intermédiaire-tampon le pays, la nouvelle radicalisation des masses iraniennes, qu'exprime l'occupation de l'ambassade, clarifie la situation. Il n'y aura plus de gouvernement "incapable" pour porter le chapeau d'une politique qu'il ne décidait pas. Khomeiny sera, à juste titre, considéré comme directement responsable. Il n'est pas dit que le soutien populaire dont il bénéficie s'en trouve renforcé.

Prague, automne 79

Une justice aux ordres pour un régime aux abois



Flics tchécoslovaques en action : afin que, durant les Jeux de Moscou, tout se passe comme le veut la bureaucratie.

En janvier 1977 apparaît le mouvement de la Charte. Aux côtés de centaines de signataires se retrouve l'essentiel des courants de gauche opposés au régime de Husak.

Depuis la normalisation, la Charte 77 constitue le premier mouvement massif d'opposition. Rappelons que le pouvoir des bureaucrates ne tient qu'à la présence des chars soviétiques, flanqués d'un appareil policier, d'une justice aux ordres, et d'un parti communiste dont 500 000 membres furent exclus lors de l'écrasement du Printemps de Prague !

Dès l'apparition de la Charte 77, et tout au long de ces deux dernières années, ce sont des dizaines de sympathisants qui sont persécutés. Interdictions professionnelles et internements, campagnes de calomnies, intimidations et agressions physiques, procès truqués : toute la gamme de la répression leur est appliquée.

Pourquoi la Charte 77 est-elle si dangereuse ?

Au nom du socialisme — que professe le régime — elle exige l'application des lois tchécoslovaques — desquelles se revendique le régime ! Mais ces lois il les viole systématiquement !

Les stalinien ne peuvent accep-

ter son existence : respect des libertés démocratiques signifie prise en charge par les travailleurs de leur propre vie et fin de cette caste dirigeante. La "dictature du prolétariat" de ces "communistes" — là, c'est une dictature policière !

Malgré l'opprobre de la totalité du mouvement ouvrier (même les partis communistes européens, cette fois, ont dû s'indigner), les bureaucrates viennent de mettre en scène, le premier procès politique collectif depuis les derniers grands procès stalinien. Ce "procès" du 24 octobre s'est soldé par de très lourdes peines (voir la brèche du 10 novembre 79, no 219). Ils préparent d'autres "procès".

Mais à la différence des procès des années 50, un phénomène fondamental a marqué l'année 1979. Depuis le 29 mai dernier, date de l'arrestation des chartistes, une campagne de solidarité ouvrière sans précédent depuis l'instauration de la dictature stalinienne en URSS s'est développée en Europe !

Pour des raisons de politique intérieure, le régime de Husak a choisi de frapper très lourdement. Ce faisant il a choisi, en détériorant son image auprès de la classe ouvrière européenne, de mettre en question ses liens avec les PC occidentaux.

Pour des centaines de milliers de travailleurs européens, la lutte contre ce procès constitue la première expérience concrète de combat contre la répression stalinienne dans les "Pays de l'Est".

Toutefois, nous devons être conscients que les autorités tchécoslovaques cherchent à anéantir la Charte 77. D'autres procès sont à venir !

Une victoire des autorités serait catastrophique pour l'opposition en Tchécoslovaquie, bien sûr, mais elle serait également cuisante pour le

mouvement ouvrier européen !

Les liens que la Charte 77 a su tisser en Europe avec le mouvement ouvrier sont le premier embryon de liens entre la classe ouvrière européenne à l'Est et à l'Ouest.

Qu'ils se renforcent et la classe ouvrière fait un pas en avant dans la lutte pour le socialisme; qu'ils s'affaiblissent, bureaucrates et bourgeois marquent un point.

Une pétition nationale pour un mouvement national

Le 26 octobre 1979, au lendemain du procès de Prague, le CSSOPE (Comité de Solidarité Socialiste avec les Opposants des Pays de l'Est) organisait une manifestation de rue.

Il décidait, à cette occasion, de lancer une pétition nationale (parue dans le no 219 de la brèche) de protestation et de solidarité avec la Charte 77 et le VONS (Comité pour la Défense des Personnes injustement Poursuivies, groupe de la Charte 77).

Cette manifestation était soutenue par la Ligue Marxiste Révolutionnaire, le Parti Socialiste Genevois, les Jeunes Socialistes (GE), la Fédération des Syndicats Chrétiens. A la conférence de presse qui suivait cette manifestation étaient également présentes la Ligue des Droits de l'Homme et les Juristes Progressistes, qui décidaient de soutenir cette pétition.

Il est essentiel que cette pétition soit massivement signée, à l'échelle nationale par l'ensemble du mouvement ouvrier, par des milliers de travailleurs.

De nouveaux procès risquent de tomber à Noël.

Nous devons montrer qu'après le jugement inique du 24 octobre dernier, le mouvement de solidarité se développe !

Pas une minute de répit pour les bureaucrates stalinien.

19 novembre 1979
Hans Hirsiger

Signez et faites signer la pétition et renvoyez-la avant le 10 décembre à la rédaction de La Brèche.

Solidarité avec les membres du SMOT

En avril dernier se tenait à Prague une conférence internationale des flics des Pays de l'Est. Ministres de l'intérieur, "spécialistes" des comités centraux et hauts fonctionnaires de la police se concentraient pour comploter une coordination de la répression dans l'ensemble des Pays de l'Est.

A une année des Jeux Olympiques de Moscou, il s'agit pour eux de mettre les bouchées doubles afin d'éviter que cette grande manifestation sportive internationale ne "dégénère", ne permette à l'opposition "de profiter de la situation" en cherchant à faire connaître la réalité sur la vie des travailleurs dans les pays dits socialistes.

Cette politique s'applique quotidiennement.

Parallèlement à la répression de la Charte 77, la répression se développe à nouveau en Pologne.

En Union Soviétique, le syndicat indépendant SMOT (Union Interprofessionnelle Libre des Travailleurs) est l'objet d'une persécution systématique.

Au moment où se tenait le procès de la Charte, un autre procès avait lieu à Leningrad contre un membre du SMOT, Nikolai Nikitin, brutalement condamné.

Le CSSOPE a lancé une pétition à son sujet également, elle peut être obtenue à son adresse : CSSOPE, case postale 31, 1 213 Petit-Lancy 1 (GE).
H.H., 19. 11. 1979

L'Alternative

Pour les droits et les libertés démocratiques en Europe de l'Est

Le premier numéro de la revue "L'Alternative. Pour les droits et les libertés démocratiques en Europe de l'Est" vient de paraître. 1)

"Ceux qui en prennent l'initiative ne se reconnaissent, pour la plupart, ni à l'Ouest dans le "système" capitaliste, ni à l'Est dans le "système" qui n'a de socialiste que le nom; ils pensent que l'ordre mondial qui s'est établi par le concours de ces deux types de société n'est pas une fatalité. Ils sont opposés à tous les régimes totalitaires, policiers et répressifs. Ils sont convaincus qu'à l'Ouest les forces socialistes, les courants progressistes, le mouvement ouvrier, les formations de gauche et d'extrême-gauche — quels que soient les noms qu'on leur donne — ne peuvent plus ignorer, s'ils veulent rendre leur projet crédible, les questions fondamentales que posent ceux qui, à l'Est luttent pour les libertés démocratiques.

(...) L'Alternative veut apporter les premiers éléments d'un dialogue.

Ce dialogue, c'est celui qui doit être mené, d'une part entre tous ceux, individus, groupes, tendances, qui, isolés à l'Est, trouveront là un point de confrontation et de convergence; et d'autre part tous ceux qui, à l'Ouest, ne peuvent rester insensibles à leur voix, à leurs luttes, à la

répression qui les frappe, sous peine de se condamner eux-mêmes à une impuissance définitive." (Déclaration des fondateurs de la revue).

Pour la première fois, le public de langue française dispose d'une revue d'information et d'analyse couvrant tous les pays de l'Europe de l'Est. Dans son premier numéro, l'Alternative consacre un dossier aux travailleurs et syndicats libres à l'Est, qui fournit une série d'éléments sur la situation des travailleurs (ainsi la lettre d'un groupe d'ouvriers du combinat laitier de Togliatti, en Union soviétique, ou l'article de Paul Goma sur l'"Etat ouvrier" et la classe ouvrière en Roumanie), sur leurs luttes pour la création de syndicats indépendants de l'appareil d'Etat. On y trouve aussi une interview de Jan Litinski, rédacteur du journal d'opposition polonais "Robotnik" (L'Ouvrier), sur les rapports entre l'opposition, les ouvriers, et les organismes officiels (parti et syndicat).

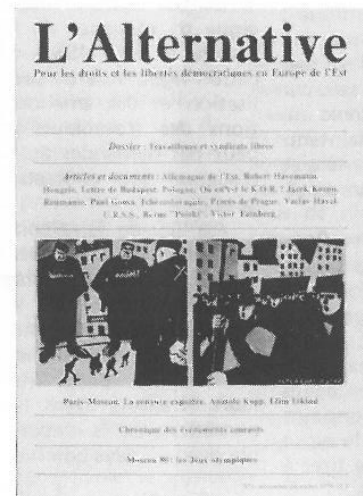
Sur un thème assez semblable,

deux rédacteurs de la revue clandestine "Poiski" (Recherches) d'Union soviétique, présentent une analyse intéressante des rapports entre l'opposition démocratique et les travailleurs luttant pour des syndicats indépendants, soulignant que "l'alliance entre le mouvement démocratique et le mouvement ouvrier (socio-économique) est indispensable".

Ces quelques exemples montrent bien que L'Alternative, instrument d'information, d'analyse et de solidarité, peut enrichir notablement notre connaissance de la réalité des Pays de l'Est. Et par conséquent notre lutte pour le renversement de la bureaucratie, pour la révolution politique à l'Est.

Ptr

1) En vente à nos librairies La Taupe, rue de la Tour 8bis, Lausanne et rue Saint-Léger 22, Genève. Abonnement : 1 an/6 nos : fr. fr. 70.-, Librairie F. Maspero, 1, place Paul-Painlevé, 75 005 Paris.



CHARLIE MINGUS

1922-1979

Au début de cette année mourait le célèbre contrebassiste, compositeur et dirigeant d'orchestre, Charles Mingus. Il fut l'un des précurseurs et l'une des figures les plus importantes de la musique afro-américaine actuelle et l'un des premiers représentants de la "Great Black Music".

"Né dans un autre pays, ou né blanc, je suis sûr que j'aurais exprimé mes idées depuis longtemps. Peut-être seraient-elles moins bonnes car quand les gens sont nés libres, la combativité, l'initiative ne sont pas aussi fortes que pour quelqu'un qui doit lutter et a, de ce fait, davantage à dire."

Il n'est pas facile, voire même impossible, de parler brièvement de Charles Mingus, sa personnalité étant extrêmement chatoyante et passablement contradictoire.

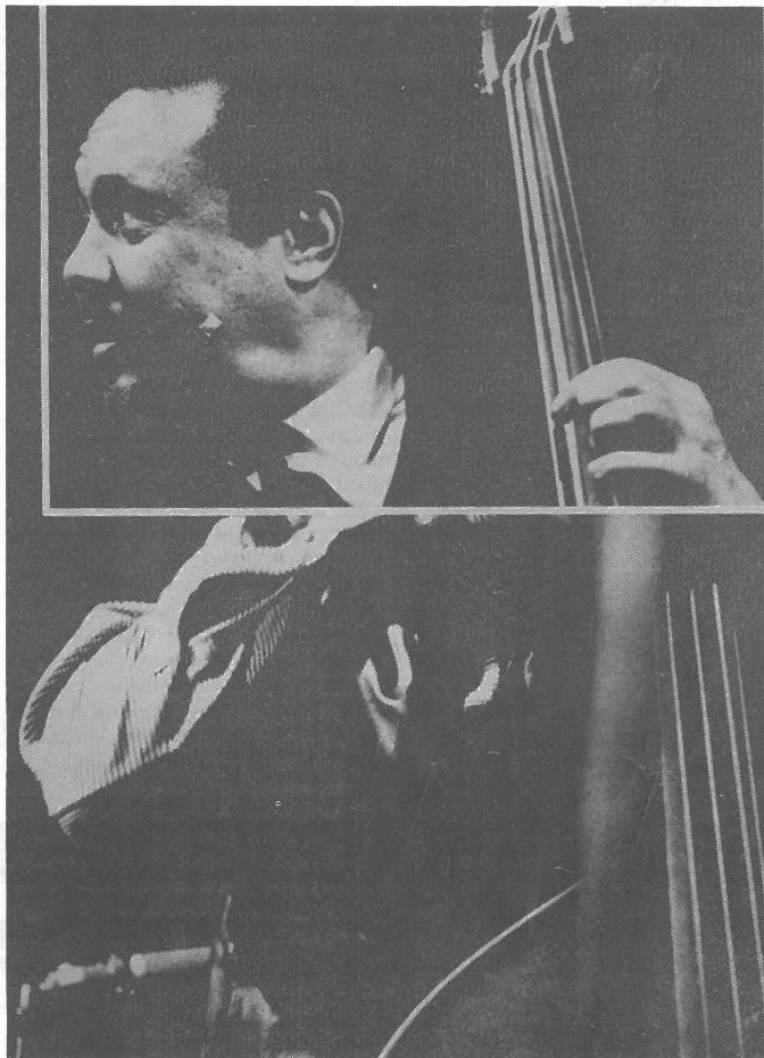
La carrière musicale de Mingus commença dans les années 40 dans les orchestres de Luis Armstrong, Kid Ory, Duke Ellington et Lionel Hampton et plus tard dans les trios de Billy Taylor et Red Norvo. Comme nombre de jeunes jazzmen à cette époque (Charlie Parker, Dizzy Gillespie, Bud Powell, Thelonius Monk, Max Roach et autres), Mingus prit part à la "révolution" musicale que représente le "Be Bop".

Mais, dès le début des années 50, Mingus commença à élargir et briser ces nouvelles formes d'expression musicales. Ses orchestres, les "Modernists", puis les "Jazz Workshops" jouèrent le rôle d'un important découvreur-accoucheur d'innombrables talents, parmi lesquels figuraient des musiciens comme Paul Bley, Jackie Byard, Eric Dolphy, Bill Evans, Roland Kirk, Jimmy Knepper, Don Pullen, Dannie Richmond ou Mal Waldron. Cette énumération, incomplète, des anciens musiciens de Mingus montre que plusieurs d'entre eux étaient blancs.

Mingus, qui sa vie durant lutta pour la reconnaissance culturelle et socio-économique des artistes — et des non-artistes — noirs, le fit sans sectarisme : il exigeait simplement des musiciens blancs une contribution propre au jazz, qui ne limite pas à une copie des modèles noirs, et une attitude solidaire à l'égard des musiciens noirs.

Mingus le précurseur

"Ma musique est vivante, elle parle de la vie et de la mort, du bien et du mal. Elle est colère. Elle est réelle parce qu'elle sait être colère." Cette volonté de mettre sa vie explicitement au centre de sa musique (et inversement) fait apparaître Mingus comme un homme du blues et l'un des précurseurs du jazz "free". Comme beaucoup de musiciens après lui (voir notre article sur Archie Shepp dans la brèche no 201 du 3. 2. 79). Mingus se référa parmi les premiers à l'héritage socio-culturel de la musique afro-américaine. C'est là une affirmation consciente



Discographie

Les quelques disques cités ci-dessous ne composent évidemment pas une image complète de l'œuvre de Charlie Mingus. Ils sont destinés uniquement à permettre de se faire une idée de sa musique.

Un recueil assez intéressant et à un prix abordable présente les premières (1956-61) et les dernières (1973-1978) œuvres de Mingus, en trois parties : "Charles Mingus, 1922-1979, Passions of a man" (Atlantic ATL 60 143). Cette anthologie rassemble des enregistrements déjà parus chez Atlantic : "Pithecanthropus Erectus", "The Clown", "Blues and Roots", "Oh Yeah", "Tonight at noon", "Changes One and Two", "Minus Moves" et "Three or four Shades of the Blues". Une anthologie plus limitée a paru auparavant : "The best of Charles Mingus" (Atlantic 40 392) et présente les œuvres de la période 1956-61.

Les œuvres de la période intermédiaire se retrouvent en particulier dans les enregistrements "Candid" et "Impulse". Ne mentionnons que les plus connues : "Mingus presents Mingus" (Candid), "Mingus, Mingus, Mingus" (Impulse), "The Black Saint and the Sinner Lady" (Impulse), "Townhall Concert" (AM).

de l'héritage musical et extramusical de la minorité noire aux USA.

Dans son œuvre apparaissent constamment des formes instrumentales et vocales du blues et des musiques folkloriques noires, des thèmes du grand pianiste, compositeur et chef d'orchestre noir Duke Ellington, des chants d'églises noirs (spiritual, gospel), parfois sous forme d'allusion ou de citations. "Quand j'étais gosse, la musique d'église était la seule que je pouvais entendre. C'est seulement quand j'ai eu huit ou neuf ans que j'ai entendu un disque de Duke Ellington à la radio."

Cette référence à la tradition musicale noire n'est pas simplement extérieure, mais intégrée structurellement. Retenons sur ce thème simplement quatre éléments essentiels, qui sont immédiatement repérables même pour les "profanes" :

1. A l'époque même (fin des années 40 et années 50) où les groupes "historiques" (comme par exemple ceux d'Art Blakey, Miles Davis, Max Roach ou Sonny Rollins) jouaient encore dans des formes strictement linéaires, éclate à nouveau dans les groupes de Mingus l'improvisation collective, héritée du jazz traditionnel des années 20. Ce jeu collectif que Mingus a asso-

cié et adapté aux possibilités et aux complexités du jazz moderne a été qualifié à l'époque de "chaotique", non seulement par la critique blanche, mais aussi par des musiciens noirs qui à l'époque donnaient le ton en matière de style. Une mise en valeur de ce style collectif, pratiqué par Mingus dès les années 50, ne se produira qu'à la fin des années 50 et au début des années 60, avec l'apparition du "Free-Jazz".

2. Le jeu collectif, les changements de rythmes continus et l'atonalité, reprise du blues archaïque, ne diminuent pas la richesse musicale et thématique de la musique de Mingus. C'est là que se développe, à l'intérieur des possibilités d'expression du jazz moderne, un enrichissement dialectique du courant de l'improvisation spontanée du jazz et du blues et de celui qui priorise l'élément thématique et la composition, et qui fut avant tout inspiré par Ellington.

3. En conséquence, Mingus fut l'un des premiers à jouer en-dehors des orientations stylistiques conventionnelles (un fait qui ne prendra aussi toute sa portée que dans le jazz actuel).

4. A côté des éléments rythmiques et mélodiques de la tradition noire des chants d'église, du folklore et du blues, Mingus travailla aussi les éléments vocaux dans sa musique : cris, lamentations, bruits corporels (grognements, etc.). Mingus fut également très attentif au contenu de la tradition vocale noire : on trouve chez Mingus un humour grinçant et amer (mais parfois truculent) qui se manifeste déjà au niveau des titres, dans le choix de certaines sonorités ou de bruits et par des citations musicales qui fonctionnent à la fois comme gags et points de repères politiques.

Si Mingus se présente lui-même quelquefois comme un "clown" surnoisement politique et sarcastique ou comme un chanteur-orateur de pamphlets politiques (comme dans le morceau "Fables of Faubus" — "les fables de Faubus", gouverneur sudiste particulièrement raciste —, il est le premier jazzman noir (mis à part les bluesmen) à dénoncer dans sa musique, de façon explicite et souvent agressive, le système capitaliste et raciste américain. L'injustice sociale, l'exploitation, la ségrégation, la violence contre les minorités et les classes exploitées, sont autant de thèmes qu'il choisit de mettre en scène et en musique. Ce souci de faire "parler" ainsi la musique préfigure les tendances du jazz "free".

Musique et politique

La grande sensibilité de Mingus pour les questions générales, politiques et pour les problèmes personnels, familiaux, son non-conformisme conséquent, comme les difficultés "normales" que rencontrent les

musiciens noirs dans une industrie, celle de la musique, dominée par les blancs, l'ont souvent écarté des milieux professionnels dont il a sans cesse critiqué le racisme et la parfaite collusion avec le système capitaliste. Les tentatives de Mingus d'échapper aux pressions politiques et commerciales de l'industrie du disque et de la musique par des organisations d'entraide (qui depuis réapparaissent régulièrement chez les musiciens noirs et partiellement chez les blancs) ne durèrent cependant pas. Le contrôle du marché par les producteurs et les trusts du disque, orientés — à de très rares exceptions près — sur une stricte maximisation des profits, aidés dans cette tâche par une armée de "critiques" à leur solde, est trop complet pour que des tentatives d'entraide du type coopérative (disques et festivals alternatifs) puissent durer. Il est ainsi impossible par exemple de briser le monopole de la distribution des disques sur une base coopérative.

Bien que l'individualiste rebelle Mingus ait été parmi les premiers musiciens noirs clairement politiques à ne pas se faire d'illusions sur le système capitaliste et raciste aux Etats-Unis et à le combattre musicalement et littérairement (cf son autobiographie "Beneath the Underdog", "Moins qu'un chien"), il haïssait la politique "politicienne"; pour lui l'ensemble du système politique était néfaste et complètement corrompu, qu'il s'agisse de l'activité politique de la bourgeoisie ou du mouvement ouvrier. Même vis-à-vis des mouvements et organisations noirs, comme les "Black Panthers" par exemple, l'anti-organisationnel Mingus restait méfiant; moins en ce qui concerne leur but que leur tactique et leur stratégie. Son attitude contradictoire et chancelante à l'égard des questions socio-politiques (et souvent même artistiques), Mingus l'exprime lui-même de manière autocritique dans la poésie "Guilty" ("coupable") enregistrée sur un disque : "Un jour ils sont venus et ont pris les communistes, et comme je n'étais pas communiste, je n'ai rien dit. Un jour ils sont venus et ont pris les juifs, les noirs et les catholiques, et comme je n'étais ni juif, ni noir, ni catholique, je n'ai rien dit. Un jour ils sont venus et ils m'ont pris; j'étais coupable, aussi coupable qu'eux, car je n'avais rien dit". (On voit que Mingus s'est inspiré dans ce morceau d'un texte de B. Brecht.)

Que Mingus le rebelle n'ait jamais pu dépasser le stade de la révolte ne nous étonnera pas trop, si l'on pense au caractère bureaucratique et raciste des organisations ouvrières américaines actuelles et à la faiblesse d'un courant marxiste-révolutionnaire à l'intérieur du mouvement ouvrier américain.

O. E.

LES TRUSTS SUISSES FINANCENT LA TORTURE AU BRÉSIL

suite de la page 1

En mars 1976, le président de Brown-Boveri (BBC) Brésil, Oswaldo Ballarin, est interrogé par l'Office brésilien des cartels, dans le cadre de l'enquête gouvernementale sur le Cartel de l'électricité IEA. Dans ses déclarations, il reconnaît connaître un certain Robert L. Plassing et avoir confié à son entreprise des commandes ("tâches spéciales de relations publiques") de BBC.

Qui sont R.L. Plassing et O. Ballarin ?

Or Robert L. Plassing n'est pas n'importe qui. Sous couvert de relations publiques et de conseils financiers, il dirige une organisation chargée de financer — y compris par la corruption et le chantage — les activités des "agents de sécurité", officiels ou non, spécialistes de la répression politique. Dans son livre consacré à la répression politique au Brésil, le journaliste Carlos Fon, de la revue conservatrice Veja, affirme même que Plassing a participé personnellement à la torture de prisonniers politiques. Il est enregistré dans les archives de l'armée de terre et de l'armée de l'air brésiliennes comme un terroriste de droite exerçant une profession libérale !

Pour mettre ses futurs clients en confiance, Plassing appela son entreprise Consultores Industrial Associados, soit en abrégé CIA !

Oswald Ballarin pour sa part est le dirigeant de Brown-Boveri Brésil, mais aussi de la filiale de Nestlé, de Sandoz-Brésil, des industries Eternit SA (Schmidheiny) et s'occupe aussi du commerce et de l'industrie horlogère. Cet honorable bourgeois n'en est pas à son premier sale boulot : c'est lui qui, dans une lettre à G. Altwegg de Nestlé proposait la stratégie de réponse que les multinationales devaient adopter face à leurs critiques. Cette stratégie comportait entre autres une campagne de presse mettant en avant tous les "effets positifs" de l'activité des multinationales dans les pays sous-développés !

C'est lui également qui, en tant que dirigeant de Nestlé, osera défendre les pratiques de cette entreprise en matière de promotion du lait en poudre devant une sous-commission du Sénat américain. En déclarant, entre autres, que "la Nestlé américaine m'a fait remarquer que leurs enquêtes avaient clairement montré qu'il s'agissait là d'une attaque indirecte de ces critiques contre le système économique du monde libre. Une organisation ecclésiastique mondiale dont l'objectif déclaré est de miner le système de l'économie libre du marché est à la tête de ces activités".

Regardons de plus près comment agit cet authentique représentant du "système économique du monde libre".

Faire taire les opposants

Rares sont les opposants pris dans le collimateur du régime brésilien capables physiquement aujourd'hui de témoigner de ce qu'ils subissent. Le sort de ceux qui s'attaquent aux pratiques des multinationales étrangères n'est pas tellement plus confortable, comme le montre l'exemple de Kurt

Rudolf Mirow, auteur du livre — interdit durant plus d'un an au Brésil — "La dictature des cartels" et expert de la CNUCED (organisme des Nations Unies traitant du sous-développement) pour les problèmes de cartels. Sur près de trois pages, K. R. Mirow relate les nombreuses actions de pression menées contre lui, la justice brésilienne, l'éditeur de son livre, etc. La

plupart de ces actions ont fort probablement été commanditées par BBC et ses partenaires du cartel IEA (dont l'entreprise allemande Siemens). Quelques exemples : "11 juillet 1975 : sur instruction de BBC, M. Ribas essaie de corrompre J. R. Cabaglia, expert de l'Office brésilien des cartels. (...) juin 1975 : M. R. L. Plassing fait savoir à M. Hans-Ulrich Stolz et

au soussigné qu'il ne sert à rien de rapporter devant une commission d'enquête du Parlement brésilien au sujet des firmes multinationales et de mettre en discussion les problèmes de l'industrie électrique et de l'IEA : vu que — selon M. Plassing — l'industrie électrique internationale a depuis longtemps conclu un arrangement avec M. le député H. Lévy, rapporteur de la dite commission. (...)

5 décembre 1976 : attentat à l'explosif, avec dégâts matériels, sur la maison d'édition "Editora Civilização Brasileira. (...)"

Le Conseil fédéral complice

Bien que son ambassade au Brésil ait eu connaissance de ces faits, comme la direction suisse de BBC et celle de Siemens en Allemagne, le Conseil fédéral n'est jamais intervenu. Pire : en se réfugiant derrière des arguties juridiques, à coup sûr négligées en d'autres occasions, il couvre ces pratiques, en répondant que "les entreprises établies à l'étranger dirigées ou contrôlées par des maisons suisses sont soumises à la législation du pays de résidence. Le Conseil fédéral n'a aucune influence ni sur la gestion ni sur les conditions de travail de ces entreprises" (Réponse à la question ordinaire

Ziegler sur les sociétés suisses au Brésil).

Cette passivité disparaît soudain lorsqu'il s'agit de fric : le même Conseil fédéral justifiait l'envoi d'une délégation commerciale suisse auprès du tortionnaire argentin Videla en ces termes : "l'intervention des autorités suisses reposait sur leur obligation de protéger les avoirs suisses à l'étranger".

Que cette protection débouche, comme au Brésil, directement sur des actes criminels n'intéresse pas le Conseil fédéral. Tout l'impérialisme suisse est dans cette attitude cynique et... hautement rentable.

Nous saurons nous en souvenir.

Ptr



La marche Vevey-Montreux : 1'500 personnes l'affirment, avec raison...

photo la brèche

Bolivie: les travailleurs repoussent l'armée

Pour la quatre-vingt-neuvième fois en Bolivie, l'armée a pris le pouvoir, le jeudi 1er novembre. Le Parlement a été dissout, la loi martiale instaurée, la presse censurée ! Pourtant cette fois tout n'a pas baigné dans l'huile pour les militaires. Malgré l'ampleur des moyens mis en oeuvre pour écraser la mobilisation populaire, avec des chars et des bombardements aériens, les quartiers populaires de La Paz se sont couverts de barricades ; à l'appel de la COB (centrale syndicale), la grève générale paralysa le pays. La répression a fait au moins 207 morts, 111 disparus et plus de 200 blessés.

Une bourgeoisie divisée

Le coup d'Etat militaire inspiré par Banzer, dictateur de 1971 à 1978 dont le colonel Natusch Busch avait été le ministre, met en relief la faiblesse de la bourgeoisie bolivienne, divisée en une multitude de groupuscules. L'élection du Président Walther Guevara Arze, le 9 août dernier avait été significative de cette faiblesse. Aux élections du 1er juillet, trois grandes coalitions bourgeoises présentaient des candidats :

- * L'UDP (Union Démocratique Populaire) dirigée par Siles Zuazo obtenait environ 40 o/o des voix.
- * Le MNR (Mouvement Nationaliste Révolutionnaire) dirigé par Paz Estensoro et Guevara Arze obtenait 35 o/o des suffrages.
- * Enfin l'ADN (Alliance Démocratique Nationale) dirigée par Banzer obtenait 13 o/o des voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le nouveau

parlement élisait Guevara Arze comme président provisoire. De nouvelles élections devaient être convoquées en mai 1980.

C'est cette faiblesse politique qui est à l'origine du coup d'Etat. Comme le déclaraient nos camarades boliviens en août : "La bourgeoisie bolivienne est placée le dos au mur, elle ne peut résoudre aucun problème du retard de la Bolivie et elle est incapable d'organiser à travers la démocratie bourgeoise un gouvernement stable".

Le gouvernement Guevara Arze n'était pourtant pas encore réellement menacé. Quelques émeutes ou manifestations contre la vie chère montrèrent son incapacité à contenir le mécontentement grandissant de la classe ouvrière, de la paysannerie et des étudiants. Face aux affrontements à venir, les militaires ont voulu frapper les premiers.

Agissant ainsi ils ont pris le contre-pied de Carter qui appuyait le nouveau gouvernement de même que l'OEA (Organisation des Etats Américains). Aucun pays n'a reconnu le gouvernement de Natusch Busch. D'autre part aucune force représentative de la droite bolivienne n'a collaboré au coup d'Etat. L'armée s'est divisée : David Padilla (ancien chef des forces armées) déposé et placé en résidence surveillée a même lancé un appel à la mobilisation contre le putsch. Mais c'est essentiellement grâce à l'appel à la grève générale lancé par la COB (Centrale Ouvrière Bolivienne), largement suivi par les mineurs et les autres secteurs des travailleurs que la consolida-

tion rapide du nouveau gouvernement n'a pu s'effectuer.

Une victoire des travailleurs

L'enjeu était donc extrêmement important : si Natusch Busch l'avait emporté, la répression aurait été très forte, la récession économique se serait aggravée et une nouvelle longue nuit aurait commencé pour le peuple bolivien. Mais Natusch Busch a échoué et la dynamique populaire qui s'est engagée depuis quelques mois va s'accélérer car la classe ouvrière, les paysans et les étudiants ont remporté par leur mobilisation une victoire peut-être décisive alors que la bourgeoisie reste faible. La défaite du colonel Natusch Busch est avant tout le fait du mouvement ouvrier qui jamais de-

puis 1971 n'avait été aussi fortement organisé au niveau syndical et politique.

L'armée vaincue, divisée, s'est vue obligée de remettre le pouvoir au parlement, qui a élu comme présidente Lidia Gueiler, dirigeante du MNR. Elle a l'appui de son parti et celui de l'UDP. Ses premières mesures ne rendent compte que partiellement du nouveau rapport de forces dans le pays : la levée de l'état de siège, le rétablissement des libertés sont ressenties par l'ensemble du mouvement ouvrier comme une preuve de sa force retrouvée.

Incontestablement une nouvelle période s'est ouverte, qui sera marquée par des affrontements de classe sur les problèmes qui demandent des solutions rapides tels que le chômage, la malnutrition, l'inflation, la dépendance économique vis-à-vis de l'impérialisme, etc. C'est à ces questions que le nouveau gouvernement devra répondre avec urgence.

Nos camarades du POR, section bolivienne de la IV^e Internationale, ont réussi à réorganiser en une année un parti de plusieurs centaines de militants, cadres syndicaux (en particulier dans les mines), dirigeants paysans et étudiants. Ces camarades ont été à la tête des mobilisations contre le coup d'Etat. Ces militants, tous très pauvres, militent dans des conditions matérielles extrêmement difficiles. Il est donc de notre devoir de les soutenir activement dans la phase actuelle.

Michael

